

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JACQUES BÉNARD, président**
 M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MADAWASKA À DÉGELIS
ET SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 26 février 2025 à 19 h
Aréna et centre communautaire de Dégelis
Salle Charles-Guérette
515, rue de la Briquette

et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 26 FÉVRIER 2025

MOT DU PRÉSIDENT 1

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme LOUISE MORAND 9

Mme CASSANDRE HENRY 13

M. DANIEL DESCHÊNES 22

M. JOSEPH ST-PIERRE 27

QUESTIONS DE LA COMMISSION 37

M. JACQUES TÉTREAU 43

QUESTIONS DE LA COMMISSION 49

M. JEAN-PAUL ROY 51

Mme CASSANDRE HENRY 61

QUESTIONS DE LA COMMISSION 64

MOT DE LA FIN 71

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande.

10 Le registre est maintenant ouvert, en salle et en ligne, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

15 Pour les gens de la salle, dirigez-vous vers la table à l'accueil pour procéder à votre inscription. Pour les gens à distance, vous pouvez participer par visioconférence ou par téléphone en vous inscrivant avec le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 (800) 463-4732, poste 6. Par la suite, une personne de notre équipe communiquera avec vous par téléphone pour valider les détails et pour vous transmettre des informations sur votre intervention en direct devant la commission.

20 Toutes les personnes qui seront inscrites au registre pourront poser leurs questions. Tant que le registre demeure ouvert, vous pouvez vous réinscrire après votre intervention si vous avez d'autres questions. Je fermerai le registre dès que celui-ci sera complet. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique ou encore transmettre un commentaire, veuillez en faire part dès que possible à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission d'enquête, qui est à la table située à l'accueil, il pourra à ce moment-là vous préciser les modalités.

30 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participantes et participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux questions par intervention sont permises. Toutes les questions et réponses doivent m'être adressées. Et enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés.

35 Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

40 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire. Pour les personnes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook LIVE et sur notre site Web, dans la page concernant ce dossier, le formulaire. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

45 Je vais vérifier maintenant si les représentants de l'initiateur, monsieur Kennedy a des nouveaux documents à nous déposer depuis la dernière séance ou des informations additionnelles à nous fournir en fonction de questions posées.

Donc, on a un petit problème de micro pour les gens qui sont avec nous en ligne. On va régler ça dans un instant.

50 Je veux maintenant peut-être m'adresser aux personnes-ressources. De façon générale, est-ce que vous avez des documents à déposer ou vous avez des informations complémentaires qui ont suivi les questions? Ça va? Oui? Alors, on a monsieur Grandmaison de Saint-Jean-de-la-Lande.

55 **M. LUC GRANDMAISON :**

Oui, Monsieur le Président. Suite à l'intervention d'hier soir, je désire vous informer que j'ai consulté avec la firme d'évaluation foncière Servitech concernant l'effet sur les valeurs de propriété.

60 À ce moment-ci, les résidences sont à l'intérieur des éoliennes. C'est très peu répandu, mais quand même, l'information qui m'a été donnée c'est la suivante. Lorsqu'une résidence est à l'intérieur de 500 mètres et moins, il peut y avoir un impact négatif sur la valeur de la propriété. Il peut y avoir un impact négatif. Un impact négatif, ça peut varier entre plus que 1 % à environ moins que 10 %. Ça, c'est un impact négatif sur l'évaluation foncière.

65

Alors qu'il peut aussi y avoir un impact positif. L'impact positif peut avoir quelqu'un qui a un bail avec EDF Renouvelables ou l'Alliance, il vend cette propriété; il y a une plus-value de sa propriété, donc ça se peut qu'il y ait aussi une augmentation de la valeur de propriété. Mais dû au fait que le phénomène est nouveau pour notre firme Servitech incorporée, que j'ai contactée aujourd'hui, c'est à être évalué ou vécu à travers le temps. L'avenir va en déterminer.

70

Donc, je ne peux pas vous confirmer avec certitude l'impact positif ou négatif parce que le phénomène est trop récent, Monsieur le Président. Donc, on va voir avec le temps s'il y a un impact positif ou négatif. C'est la seule information que je peux vous fournir à cette heure-ci par rapport à la question d'hier.

75

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Puis le 1 % à 10 %, c'est basé sur une expérience de vos évaluateurs, c'est bien ça?

80

M. LUC GRANDMAISON :

C'est basé sur l'expérience des évaluateurs, mais pas au niveau des éoliennes, à d'autres jurisprudences.

85

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

90

M. LUC GRANDMAISON :

Donc, à d'autres causes et non pas pour les éoliennes.

95

LE PRÉSIDENT :

100 OK. Très bien. On va partir avec ça. Merci beaucoup d'avoir apporté cette information.
Monsieur Kennedy, est-ce que votre micro fonctionne?

M. CASEY KENNEDY :

105 Non, le micro ne semble pas fonctionner.

LE PRÉSIDENT :

Donc, écoutez, on a un petit enjeu technique. Alors...

110 **M. CASEY KENNEDY :**

Je peux vous le confirmer peut-être sans micro, qu'on a...

LE PRÉSIDENT :

115 O.K.

M. CASEY KENNEDY :

120 ... l'autre information de la séance de cet après-midi.

LE PRÉSIDENT :

125 Très bien.

130 **M. CASEY KENNEDY :**

Par contre, les diapositives utilisées à la séance de l'après-midi vont être déposées dans les 48 prochaines heures.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, très bien. Pour les gens en ligne, si jamais ils ne vous ont pas entendu, donc pas de documents à déposer pour l'instant. Et pour les autres, toutes les informations seront dans les 24 à 48 heures. Merci. Très bien.

140 Bien, écoutez, on va prendre une petite pause pour pouvoir régler notre problème technique parce que je pense que quelques questions pourraient vous être posées, et pour ça, vaut mieux avoir un micro pour pouvoir y répondre. Donc, on va prendre un cinq minutes de pause, en espérant que c'est ce que ça va prendre, et je reviendrai dans un instant.

145 Oui. En fait, on ne prendra pas encore une pause parce que j'ai monsieur Grégoire qu'on avait oublié, mais qui est en ligne. Et donc, au niveau des personnes-ressources, Monsieur Grégoire, avez-vous une information à partager avec nous, un document à déposer? Votre micro également. Alors, je vois que ça se propage.

150 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Non, le micro fonctionne maintenant.

155 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, voilà. Super. Très bien.

160

M. PAUL GRÉGOIRE :

165 Donc, j'ai deux informations. La première, vous m'aviez demandé, la commission m'avait
demandé quelle était la valeur de la contribution en puissance et en énergie en dehors du 40 % de
contribution et en période d'hiver. J'avais par erreur mentionné 60, j'aurais dû mentionner 36 %. C'est
la valeur qui est indiquée dans le contrat de système d'intégration éolienne. Donc, je suis désolé des
inconvenients causés par cette erreur.

170 Et par ailleurs, il y avait une question qui avait été adressée, je crois que c'était par madame
Vachon-Robillard, indirectement à travers vous. C'était : pourquoi faire appel au privé pour
l'investissement des éoliennes, des parcs éoliens? Et à cet effet, mon collègue Vincent
Ranger-Dubuc va pouvoir répondre.

LE PRÉSIDENT :

175 Très bien, merci. Oui, donc, Monsieur Ranger-Dubuc.

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

180 Certainement. Donc, une petite remise en contexte. Aux balbutiements du projet,
Hydro-Québec anticipait une plus grande demande énergétique au Québec, et c'est la responsabilité
d'Hydro-Québec de répondre à cette demande énergétique là. Ça adonne qu'il y a des entreprises
privées qui possèdent de l'expérience qui est extrêmement bénéfique au développement de l'éolien
au Québec. Donc, il y a des appels d'offres qui ont été lancés sur le marché pour ajouter des apports
185 en électricité qui est propre, renouvelable, et ça inclut l'appel d'offres pour le projet éolien Madawaska
dont on parle ce soir.

190 Ensuite, en novembre 2023, Hydro-Québec a sorti son Plan d'action 2035. J'en ai parlé un
petit peu plus tôt, mais c'est un petit peu le plan de match d'Hydro-Québec pour répondre aux
besoins énergétiques du Québec à court terme d'ici 2035, donc pour s'organiser avec les besoins
qui sont quand même importants.

195 Donc, à la suite d'une consultation qui a suivi la sortie de ce Plan d'action 2035 dont je vous parle, il y a eu une nécessité de redéfinir un peu le modèle de développement éolien pour arriver aux cibles éoliennes du Plan d'action. Pourquoi? Parce que l'éolien va prendre beaucoup plus de place dans le mix énergétique dans les prochaines années avec une cible de 10 000 mégawatts d'ici 2035.

200 L'éolien, c'est pour Hydro-Québec une source de production énergétique qui est privilégiée parce qu'il y a des coûts qui sont compétitifs. Ça contribue à maintenir des tarifs d'électricité qui sont bas pour les Québécois et les Québécoises. Ça a une très bonne complémentarité aussi avec le mix énergétique actuel qui est beaucoup de l'hydroélectricité, donc ça permet de remplir nos réservoirs lorsqu'il vente.

205 Il y a un bon gisement de vent au Québec, aussi. C'est un bon *fit* – pardonnez mon anglicisme – mais c'est un bon *fit* avec le profil de consommation du Québec. Donc, on utilise beaucoup plus d'énergie en hiver pour se chauffer. Ça adonne que l'éolien produit un peu plus en hiver aussi. Puis, c'est un temps de mise en service qui est relativement rapide, là, qui permet de répondre aux besoins à plus court terme pour le Québec.

210 Donc, pour réaliser les ambitions d'Hydro-Québec, on a élaboré une stratégie de développement éolien qui est sortie par la suite, donc, en mai 2024. Je vous passe les grandes lignes de la stratégie de développement éolienne d'Hydro-Québec. Donc, Hydro-Québec va jouer un rôle qui va être plus structurant en tant que maître d'œuvre dans la réalisation des projets à très grande échelle. Donc, on parle de parcs qui peuvent avoir une puissance qui peuvent atteindre 215 1 000 mégawatts, donc qui demande une grande coordination de plusieurs parties prenantes. Ça représente aussi une opportunité pour donner un poids un peu plus grand au Québec auprès des turbiniers dans cette espèce de course que représente la transition énergétique mondiale.

220 Donc, à l'avenir, Hydro-Québec prévoit s'impliquer dans les projets à plus grande échelle conformément à sa stratégie éolienne. En complément, par contre, des projets à grande échelle, il va y avoir des besoins de flexibilité pour répondre à certaines réalités régionales, des fois des projets de plus petite ampleur. Donc, les partenaires de l'industrie qui vont participer à ces projets-là, des

225 partenaires privés potentiellement, donc comparables à ceux qui ont été réalisés dans les 20 dernières années au Québec, avec des puissances installées plus autour de 300 mégawatts.

Hydro-Québec va continuer à s'assurer en amont que les milieux qui sont ciblés par ces projets éoliens là vont être favorables à l'accueil des projets, mais l'expertise des développeurs privés va toujours être utile quand même au développement éolien au Québec.

230 Donc, j'espère que ça fait un petit peu la part des choses par rapport au projet de Madawaska qui a été fait dans un contexte d'appel d'offres et la stratégie éolienne qui va suivre et qui va se poursuivre dans les prochaines années d'ici à 2035.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup. On va faire une pause, on m'indique, pour repartir le système. Ça semble être requis pour pouvoir profiter de l'équipe de l'initiateur évidemment au niveau de leurs réponses. Je vais donc déclarer une petite pause et puis on va revenir, on espère, assez rapidement.

240 On va commencer par cinq minutes, puis on va essayer de voir si après ça on doit faire une pause un peu plus longue, mais on semble dire que cinq minutes, ça va être suffisant. Donc, courte pause.

245

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

250

255

PÉRIODE DE QUESTIONS

260

Mme LOUISE MORAND

LE PRÉSIDENT :

265

(Coupure sonore) Vigilance énergie Québec à se joindre à nous et à poser ses deux questions. Madame Morand.

Mme LOUISE MORAND :

270

Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

275

On vous entend.

Mme LOUISE MORAND :

280

Oui, alors, bonsoir. Donc, je m'adresse à vous, au nom du Regroupement vigilance énergie Québec. Ma première question : est-ce qu'on connaît le bilan des gaz à effet de serre produits pour la fabrication, l'opération des éoliennes sur un cycle de vie, c'est-à-dire incluant la recherche de matériaux, l'industrie minière, y compris aussi la perte de séquestration de carbone dû au déboisement, le transport, la machinerie, *et caetera*?

285

LE PRÉSIDENT :

290 On a répondu cet après-midi à cette question-là pour le projet spécifique. Donc, il y a eu deux présentations qui ont été faites qui, effectivement, répondent à cette question-là. Je vais peut-être laisser un très court résumé à monsieur Kennedy sur cette question des gaz à effet de serre et les dimensions que ça comprend.

295 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci, Monsieur le Président. Effectivement, la présentation a été faite cet après-midi. Je vais aussi vous donner un compte rendu, ça ne sera pas long.

300 Donc, oui, une étude du cycle de vie du projet au complet a été faite pour déterminer ces effets en diminution des gaz à effet de serre, qui comprend tous les cycles du projet incluant la production de l'éolienne. Ça ne sera pas long, je cherche mes statistiques.

305 Donc, on comprend que pendant la phase de construction et d'exploitation, le projet va créer quand même 154 000 ou 155 000 tonnes de CO₂ pendant 30 ans. Avec la production qu'on va distribuer sur le réseau d'Hydro-Québec, on croit que jusqu'à 75 % irait à des réductions à gaz à effet de serre et de la décarbonation du Québec, comme quoi que le projet serait carboneutre entre 5 et 19 mois après sa mise en service.

310 Je ne sais pas quelles autres grandes lignes que vous voulez. Je pourrais passer la parole à madame Apland pour donner plus de détails, mais je crois que la présentation est disponible.

LE PRÉSIDENT :

315 Exactement. Alors, Madame Morand, il y a une présentation qui a été faite cet après-midi avec tous les détails, et cette présentation-là va être déposée sur le site. Vous avez quand même plusieurs chiffres qu'on retrouve, les détails qui nous ont été fournis par l'initiateur. Donc, vous pourrez vous y référer pour votre question. Avez-vous une deuxième question, Madame Morand?

320 **Mme LOUISE MORAND :**

Oui, ma deuxième question, c'est : étant donné qu'on assiste présentement à un point de basculement des forêts à travers le monde, un peu partout, et que les éoliennes en forêt diminuent la résilience des forêts à cause de la scarification pour les routes et tout ça, est-ce qu'on sait comment les éoliennes réagissent à des méga-incendies?

325 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous répéter la dernière portion de votre question, « Comment les éoliennes réagissent à... »?

330 **Mme LOUISE MORAND :**

Oui, à des méga-incendies, parce qu'on peut présumer que dans les décennies qui viennent, la forêt étant très fragilisée, on peut assister à des méga-incendies. Comment les éoliennes résistent-elles? Comment réagissent-elles?

335 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, alors une éolienne qui se trouve finalement dans un feu de forêt, qu'est-ce qui se passe avec ces éoliennes-là? Comment elles réagissent? Comment un feu de forêt impacte une éolienne finalement? Monsieur Kennedy.

340 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci. Donc, tous nos projets au Québec, en fait tous nos projets en opération ont un plan de mesure d'urgence en vigueur et est adapté à la réalité locale du projet. Le plan de mesure d'urgence est mis en place avec la collaboration des MRC, des instances d'urgence en place, et qui inclut la SOPFEU. Donc, dans le plan de mesure d'urgence, on a une section qui traite sur les feux de forêt. Un mégafeu de forêt, c'est sûr que les opérations seraient arrêtées, on mettrait les éoliennes à l'arrêt pendant que les instances de la SOPFEU peuvent combattre le feu.

355 C'est une tour en acier qui, nécessairement, ne brûle pas. Je ne sais pas comment elle réagit à des hautes températures qui pourraient être produites par un feu de forêt. Mais comme je vous dis, on arrêterait la production pour s'assurer que le site est sécuritaire pour que les interventions de la SOPFEU puissent prendre place.

LE PRÉSIDENT :

360 Très bien. Donc, ce que je comprends de ce que vous nous dites, c'est que les éoliennes, en étant en acier, ne seraient pas affectées structurellement, est-ce que c'est ce que vous nous dites, par un incendie intense, mais que les opérations seraient donc arrêtées le temps que le feu soit éteint? C'est bien ça?

M. CASEY KENNEDY :

365 Oui, c'est bien le cas. Oui.

LE PRÉSIDENT :

370 Très bien. Madame Morand, merci beaucoup de votre intervention.

Mme LOUISE MORAND :

375 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

380 Je vais passer maintenant... On peut peut-être vérifier avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Dans le fond, une question qui est complémentaire à ce qui vient d'être mentionné : lorsqu'il y a des éoliennes dans une forêt puis il y a un feu de forêt, comment on s'y prend? Est-ce que ça limite les types d'interventions qu'on est en mesure de faire pour éteindre effectivement le feu de forêt? Madame Beauchesne du ministère.

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

385

Oui, merci. Je vais prendre note de la question pour la transférer aux experts de la direction concernée. Toutes les questions au niveau forestier, mon expertise du secteur, du territoire, des Affaires stratégiques, je ne suis pas en mesure de répondre.

390

LE COMMISSAIRE :

395

Madame Beauchesne, est-ce que vous pouvez ajouter un volet à cette question-là? Donc, plus globalement, l'approche de la MRNF, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, par rapport aux incendies de forêt, aux feux de forêt, mais aussi aux épidémies, par exemple, aux épidémies d'insectes ravageurs qui pourraient affecter la zone à l'étude, est-ce que vous avez une approche ou est-ce que ça change vos interventions que vous faites en milieu forestier. Ça va?

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

400

Oui, bien reçu, merci.

Mme CASSANDRE HENRY

405

LE PRÉSIDENT :

410

On va passer maintenant à Madame Cassandra Henry, qui est citoyenne et qui se joint à nous par téléphone. Madame Henry?

Mme CASSANDRE HENRY :

415

Bonjour, mon nom est Cassandra Henry. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend. Bonjour. Bonsoir, même.

420 **Mme CASSANDRE HENRY :**

Parfait. Donc, j'ai deux questions. Ma première, c'est : dans l'espace qui est prévu d'être déboisé pour le projet, ce qui est environ 2,56 kilomètres carrés, comment est-ce qu'on peut protéger la biodiversité animale et végétale enlevée vraiment par la déforestation qui est prévue par le projet
425 Madawaska? Comment peut-on protéger, en fait, et ne pas réduire la capacité nourricière pour les insectes, les oiseaux, les chauves-souris, les espèces en péril dans le secteur selon Environnement Canada? Donc, j'aimerais qu'on réponde à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

430

Donc, on va diriger la question à monsieur Kennedy, le porte-parole de l'initiateur. Comment effectivement on protège la biodiversité tout en faisant le déboisement nécessaire à l'installation des éoliennes?

435 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui. Merci, Monsieur le Président. C'est sûr que la protection de la biodiversité est un enjeu, est au cœur de notre développement et de quoi qu'on prend au sérieux. Pour en parler, par rapport à la coupe du 256 hectares, je vais passer la parole à mon experte en environnement, madame
440 Nathalie Leblanc.

Mme NATHALIE LEBLANC :

Est-ce que vous m'entendez? Oui, bonjour. Rebonjour. En fait, effectivement, le déboisement
445 du projet, pour mettre une image pour tout le monde, on est à 224 hectares, c'est 2 % de la zone d'étude. Ça représente 2 % de la zone d'étude, le déboisement.

450 Puis oui, dans l'étude d'impact, il y a un chapitre complet sur la biodiversité puis les efforts
qui ont été mis dans le projet pour protéger la biodiversité. Si vous le permettez, je vous proposerais
quelques diapositives pour faire le tour des mesures qui ont été mises en place. Est-ce que ça vous
convient?

Mme CASSANDRE HENRY :

455 Oui.

LE PRÉSIDENT :

460 Oui, en fait, si vous pouvez... Je veux juste mentionner à madame Henry qui est au
téléphone, là, qu'on va faire une courte présentation et que cette présentation-là visuelle sera
disponible et déposée en ligne. Donc, peut-être juste bien décrire ce qui se retrouve sur les
diapositives pour que madame Henry puisse entendre votre réponse.

Mme NATHALIE LEBLANC :

465 Oui, je pense que le texte va bien... ce que je vais dire va bien accompagner la présentation.
Donc, comme je disais, la protection de la biodiversité est importante dans la façon dont le projet a
été développé. Dans l'étude d'impact, il y a différentes façons de gérer la protection de la biodiversité.

470 La première étape, c'est de bien connaître le territoire, et on le fait de deux façons. On
cherche l'information qui est disponible dans la littérature ou au niveau des autorités qui gèrent le
territoire. On a également plusieurs inventaires qui sont réalisés. J'ai une première liste ici où on voit
les principaux inventaires qui ont été réalisés.

475 On a des observations de rapaces qui ont été faites à cinq points répartis sur le territoire, qui
représentent 350 heures d'observation du ciel pour compter les rapaces qui passent.

On a une recherche de nids de rapaces aussi qui a été faite en survol hélicoptère dans une
distance de 20 kilomètres autour du projet.

480 On a de l'écoute des oiseaux forestiers, donc de s'assurer de voir quelles populations d'oiseaux forestiers sont sur le territoire. Cela représente plus de 50 heures d'inventaire.

On a fait la recherche de sauvagine également, malgré qu'il n'y ait pas de plan d'eau directement sur le site du projet.

485 Par rapport aux chauves-souris – la question traitait de chauves-souris – donc, il y a des enregistrements qui sont faits sur le territoire avant le projet pour déterminer quelles espèces sont présentes. On parle de 160 heures d'enregistrement à six sites différents. Et ces heures d'enregistrement là sont écoutées, sont analysées par ordinateur pour savoir quelles espèces de chauves-souris sont présentes.

490 On a également recherché les salamandres, particulièrement les espèces à statut particulier, et les tortues, dont la tortue des bois qui est présente au Témiscouata, à tous les sites prévus de traversées de cours d'eau du projet.

495 On a fait, également, une recherche dans les habitats potentiels, partout dans toutes les aires prévues du projet, on a fait une recherche pour voir s'il y avait des cavités de nidification du grand pic puis des gros chicots qui peuvent être des abris intéressants pour la faune. La nidification du grand pic, c'est... en fait, le nid du grand pic est protégé par la loi fédérale.

500 On a également, on en a parlé, là, au début de l'audience, on a fait un effort pour... en fait, toutes les aires du projet ont été parcourues à pied par les équipes d'inventaire pour valider la présence des milieux humides et hydriques.

505 On a aussi fait des inventaires d'habitats du poisson, incluant l'observation des frayères à tous les sites de traversée de cours d'eau.

Puis finalement, il y a eu un inventaire de flore, c'est-à-dire les plantes en situation précaire. On a identifié les habitats potentiels. Et on est allés marcher tous ces habitats-là dans les aires du projet pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'espèces en situation précaire, ou s'il y en avait, les trouver puis les protéger.

510

Donc, il y a vraiment un bel effort d'inventaire qui a été fait, puis je pense que ça vaut la peine que ce soit mentionné, là, parce que ça a été pris en compte dans le développement du projet.

515 De façon générale, je passe rapidement, mais on a aussi caractérisé la forêt dans son ensemble. Je reviens juste à la diapositive de forêt. En fait, la zone où le projet se développe, c'est un milieu forestier. 91 % de la zone d'étude, c'est un milieu forestier. Il y a quelques champs agricoles en périphérie.

520 On a également un territoire où il y a des peuplements d'érables. C'est le principal... c'est les peuplements qui sont les plus importants sur le territoire. Et il y a aussi à peu près 20 % du territoire qui a été en exploitation forestière.

525 Je vous parle rapidement des mesures d'atténuation qui ont un lien avec la protection de la biodiversité. Une des mesures qui est importante par rapport aux oiseaux, c'est de réaliser le déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux. C'est une mesure très efficace, évidemment, parce qu'on évite de déranger pendant que les oiseaux sont en train de nicher.

530 Il y a également la réduction du nombre de traversées de cours d'eau. Dans le rapport d'optimisation, on a montré qu'on est passé de... le projet, il y avait 30 traversées de cours d'eau prévues à l'étude d'impact. Maintenant, on est rendu à 17. Donc, il y a un effort qui a été fait pour réduire l'impact sur l'habitat du poisson.

535 Il y a également plusieurs mesures pour la réduction des superficies du projet, et il y a plusieurs exemples d'évitement de sites d'intérêt au niveau de la biodiversité, en lien par exemple avec les espèces en situation précaire ou en péril. Je vous en mentionne quelques-unes.

540 Par exemple, le pygargue à tête blanche. On en a parlé précédemment. Donc, le suivi télémétrique d'un pygargue qui niche près de la rivière Madawaska qui a permis de confirmer qu'il n'y avait pas d'enjeu avec le projet parce que l'oiseau n'utilise pas le territoire.

Il y a également un site de nidification d'hirondelles de rivage qui a été découvert dans une ancienne sablière et il y a des engagements du promoteur d'éviter ce secteur-là, de ne pas utiliser cette sablière-là pour s'approvisionner en gravier pour protéger la nidification.

545

Il y a également plusieurs gros chicots qui ont été trouvés dans les inventaires et l'optimisation du projet a permis de retravailler les aires prévues d'implantation des éoliennes pour éviter ces chicots-là, qui sont des éléments de biodiversité importants.

550

Même chose pour les cavités potentielles de nidification de Grand pic. Donc, quand on a trouvé des cavités qui avaient le potentiel d'être une cavité de nidification, des efforts d'évitement ont également été faits.

555

Il y a même une éolienne carrément qui a été retirée du projet parce qu'il y avait un tel site qui était présent, puis par mesure de précaution, l'éolienne a été retirée.

560

Finalement, il y a la tortue des bois qui n'est pas présente sur les aires du projet. Les inventaires ont... il n'y a aucune tortue qui a été observée, ni aucun indice de ponte. Par contre, on sait qu'elle est présente au Témiscouata et il y a plusieurs mesures d'atténuation. Par exemple, dès qu'il y a une tortue qui pourrait être aperçue sur le chantier ou pendant l'exploitation du parc, il y a des mesures qui sont déjà prévues, et le ministère en sera avisé immédiatement parce que c'est une espèce qui les préoccupe au Témiscouata.

565

Donc, je pense que ça fait le tour de plusieurs mesures, en fait, qui sont intégrées dans l'étude d'impact pour la protection de la biodiversité. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

570

Merci, Madame Leblanc.

Donc, Madame Henry, la présentation qui vient d'être faite, que vous avez entendue, la présentation visuelle sera disponible, déposée sur le site du BAPE. Avez-vous une deuxième question?

Mme CASSANDRE HENRY :

575

Parfait, oui. Merci beaucoup. J'ai trouvé que c'était très clair. Puis je me dis juste, par contre, que les effets cumulatifs de ces projets-là vont sûrement changer les inventaires de biodiversité que vous avez déjà faits. On verra ça dans 10 ans.

580

Donc, ma question est la suivante. En automne 2024, à la télévision, il a été question d'une baisse de revenus éoliens pour l'Alliance de l'Est, évidemment avec l'explication qu'il y a eu moins de vent, donc moins de rendement que prévu pour les parcs. Est-ce qu'une étude scientifique a été faite pour expliquer ce résultat-là, en tenant compte des changements climatiques actuels et de leurs effets globaux sur la répartition du vent sur la planète?

585

Puis en fait, ma question, c'est de se demander : est-ce qu'on peut se fier aux données qu'on a déjà sur il y a 20 ans pour prédire le futur par rapport à ce qui va se passer aux gisements de vent actuels et dans le futur?

590

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je vais peut-être commencer par demander un éclaircissement sur l'affirmation de madame Henry concernant la baisse de revenus en 2024 qu'aurait subie l'Alliance de l'Est. Monsieur Kennedy, je vous invite à passer la parole à monsieur Lagacé.

595

M. CASEY KENNEDY :

Oui, je vais passer la parole à monsieur Lagacé.

600

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui, Monsieur le Président, effectivement, on a vu effectivement le... on est parti de 9 millions, pour ce qui est de la Régie d'énergie du Bas-Saint-Laurent, à environ 8 millions en 2023, puis 550 000 en... 550 ou 555 000 en 2024. L'explication, elle est simple. Le gisement éolien s'est

605 comporté de moins bonne façon. Je dirais que c'est assez... ce résultat-là a été observé pas
uniquement pour les parcs de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Puis pour rassurer la personne qui pose la question, dans le cas de Viger-Denonville, dans
la MRC de Rivière-du-Loup, il y a eu des régimes de vent moins intéressants à certaines années,
610 mais dans tous les cas, on n'a jamais versé en bas de 1 million de dollars en bénéfices distribuables
auprès des communautés actionnaires.

L'autre élément, je ne rentrerai pas dans le détail, là, parce que... mais pour ce qui est des
mois de janvier-février 2025, je dirais que ce sont des mois qui sont – on le voit à l'extérieur – des
615 mois très venteux. Fait qu'on retrouve un régime de vent qui s'apparente à ce moment-ci aux
prévisions des dernières années. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

620 Je pense que la sous-question de madame Henry portait également sur la fiabilité des
statistiques dont on dispose, donc, qui ont évidemment... qui sont un regard sur le passé, pour
prévoir l'avenir dans un contexte, effectivement, où il y a des changements climatiques dans le projet
spécifique qui nous occupe. Est-ce que cette dimension-là, Monsieur Kennedy, a été considérée
dans vos études?

625

M. CASEY KENNEDY :

Oui, effectivement, les potentiels de changements climatiques et leurs impacts sur la
ressource éolienne sont inclus dans nos modèles de prévision de vent qu'on utilise. Ça fait quand
630 même presque 20 ans qu'on mesure le vent au Québec dans différentes régions, donc on a une très
bonne base de données du passé à laquelle on rajoute des données de référence de plus long
terme, les stations d'Environnement Canada, ainsi que d'autres modèles météorologiques.

Tous ces modèles nous aident à comprendre les 30 dernières années de la ressource
635 éolienne. Et puis on évalue les impacts futurs de changements climatiques avec ces modèles-là.
C'est difficile de le faire à l'échelle locale, mais à plus grande échelle, nos modèles nous permettent

de le faire. On utilise une approche où est-ce qu'on utilise trois scénarios différents avec une estimation qui est faite avec neuf modèles de changements climatiques.

640 Les résultats de ces modèles sont incorporés dans nos dossiers d'investissement, dans notre modèle financier, pour qu'on comprenne et qu'on puisse réduire le risque financier associé aux changements climatiques de nos projets.

LE PRÉSIDENT :

645 Merci. Je comprends que c'est plusieurs modèles. Merci, Monsieur Kennedy. Cela étant dit, est-ce qu'il est possible de généraliser l'impact des changements climatiques sur l'éolien? Est-ce que c'est favorable, défavorable, en général? Est-ce que c'est quelque chose qu'on peut préciser, Monsieur Kennedy?

650 **M. CASEY KENNEDY :**

Je n'ai pas les détails de notre modèle en avant de moi, mais ce qu'on voit, c'est que... Oui, il y a une augmentation dans la vitesse de vent. On voit un *shift* – si vous me permettez le terme – saisonnier. Auparavant, peut-être, on voyait que nos vitesses moyennes de vent les plus élevées étaient dans les mois d'hiver, mais là, on voit un petit *shift* dans le temps, temporel, dans ces vitesses-là. On ne voit pas une diminution de la ressource, la ressource reste semblable, avec des petits changements saisonniers de ce qu'on voyait dans le passé.

660 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup. Merci, Madame Henry, pour vos questions.

665 On va passer à... Ah, il y a un ajout, Monsieur Lagacé, oui.

M. MICHEL LAGACÉ :

670

Je veux simplement amener un élément de précision, si vous me permettez, Monsieur le Président. Des fois, je me mêle entre le territoire et le régional. Dans le cas de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, je parlais de 9 millions en 2022, 8 millions en 2023, puis en 2024, c'était 5 550 000. Donc, 550 000 pour la MRC de Rivière-du-Loup.

675

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci beaucoup.

680

Donc, merci, Madame Henry. On va passer maintenant à la prochaine personne qui est en salle, c'est monsieur Daniel Deschênes.

685

M. DANIEL DESCHÊNES

M. DANIEL DESCHÊNES :

690

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

695

Bonsoir, Monsieur Deschênes. Vous appuyez sur le petit bouton rouge devant vous. Voilà.
Bonsoir.

700

M. DANIEL DESCHÊNES :

705 Hier soir, vous avez parlé que ça allait créer 300 emplois. C'est-tu pendant tout le projet, puis c'est-tu 300 emplois d'un coup sec? Puis si c'est le cas, vous logez ça où, vous nourrissez ça où, tout ce monde-là?

LE PRÉSIDENT :

710 Je pense que votre question est assez claire, puis je vais la diriger à monsieur Kennedy.

M. DANIEL DESCHÊNES :

Parce que 300, c'est du monde pour une petite place comme ici, là.

715 **M. CASEY KENNEDY :**

Parfait, c'est beau. Merci, Monsieur le Président. Oui, on parle de 300 emplois en période de pointe pendant la construction. Donc, on travaille avec le comité de maximisation de retombées économiques pour établir, identifier les emplacements où on peut héberger ce monde-là. On comprend que, oui, c'est beaucoup de monde qui va être hébergé sur le territoire, mais en travaillant avec ces instances-là, on a créé un bottin des services, local et régional, qui inclut l'hébergement, donc qui nous identifie des endroits où est-ce qu'on pourrait habiter les gens pendant qu'ils travaillent sur le chantier.

725 **LE PRÉSIDENT :**

730 Merci. Je vais me référer peut-être à d'autres projets que vous avez réalisés. Est-ce que généralement... Quelle est la distance, en fait, que les employés, les entreprises seront prêtes à faire pour venir travailler au chantier? C'est-à-dire, en d'autres termes, c'est quoi la région qu'on regarde quand on considère les besoins en hébergement? C'est un peu la suite à la question de monsieur Deschênes.

M. CASEY KENNEDY :

735 Oui, c'est certain que nos employés qui travaillent sur le site font des bonnes journées. C'est
du lever du soleil jusqu'au coucher. Donc, on essaie de les héberger dans un rayon pas trop loin du
site, mais quand même, la décision d'hébergement reste quand même à l'individu. S'il veut rester
plus loin ou plus proche, il peut le faire. Je pourrais peut-être laisser monsieur Lagacé compléter
pour son expérience avec les projets qui ont été construits récemment par l'Alliance.

740

M. MICHEL LAGACÉ :

745 Oui. Effectivement, il y a eu un comité de maximisation qui a été mis en place. Quand on
regarde les capacités d'hébergement, vous savez, dans un parc éolien, les premières étapes, ça
peut être davantage des travailleurs locaux, donc à proximité du parc éolien, puis lorsqu'on arrive
dans les éléments d'érection des tours, de tout ce qui est des nacelles, des pales, c'est davantage
des emplois spécialisés. Donc, ça, c'est davantage vers la finalité du projet. Donc, c'est à ce
moment-là qu'il y a davantage de besoins en ce qui a trait à l'hébergement.

750 Puis dans le cas d'autres projets, je vais parler du projet Nicolas-Rioux, auquel on a contribué
avec le projet EDF, bien, on avait fait... on avait interpellé, via la SOPER et aussi le CLD des
Basques, à mettre en place un bottin de services où on avait identifié un certain nombre d'éléments
d'hébergement, et avec grand succès. Parce que je dirais qu'il n'y avait plus aucun logement de
755 disponible ou à peu près, là, dans la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Médard,
Trois-Pistoles. Les gens utilisaient le camping à Saint-Mathieu-de-Rioux en période estivale, donc,
joindre utile à l'agréable.

760 Donc, dans le cas d'autres projets sur lesquels on est actuellement, bien, on regarde non
pas de l'hébergement conventionnel style loyer, mais davantage de l'hébergement lié à la villégiature,
donc des chalets que les gens pourraient rendre disponibles pour les travailleurs.

765 **LE COMMISSAIRE :**

770 Peut-être pour compléter la question de monsieur Deschênes, dans la situation où est-ce qu'on a à loger beaucoup de monde en même temps, est-ce que, par exemple, le comité de suivi que vous comptez mettre en place, est-ce que ça fait partie du rôle que le comité de suivi pourrait remplir? Puis comment ça fonctionne ce comité de suivi là si on arrive devant une situation X ou Y par rapport au logement, par rapport aux travailleurs locaux ou régionaux, est-ce que le comité de suivi pourrait être investi de cette mission-là? Puis un peu comment ça fonctionne, qui est sur le comité de suivi? Est-ce que des citoyens y participent? Bref, je ne sais pas si vous pouvez nous en dire un peu plus, qui pourrait peut-être aller dans la direction de la question de monsieur Deschênes?

775 **M. CASEY KENNEDY :**

780 Oui, absolument. En fait, le comité de suivi est déjà en place et a siégé sa première rencontre au mois de novembre, et c'est exactement le type d'enjeux que le comité de suivi pourrait nous amener. Donc, le comité de suivi qui inclut les clubs de motoneiges, les citoyens, les municipalités, les instances gouvernementales, que ça soit, bien, municipales et MRC, les groupes environnementaux et les citoyens. Il y a un citoyen aussi de chaque municipalité dans laquelle le projet est installé qui siège sur le comité. Donc, le comité est vraiment là pour faire part des préoccupations, des enjeux qui sont vécus dans le territoire pour les amener vers l'initiateur du projet.

785 Pendant la construction, on va siéger quand même une fois au trimestre, donc une fois aux trois mois, pour avoir une bonne fréquence de communication pour s'assurer qu'on a un bon pouls sur les enjeux réels qui sont vécus pendant la construction, pour être capable de réagir et de mettre des mesures de mitigation en place.

790 On se réunit aussi avant la construction une fois par année pour se préparer, le terrain, pour être sûr d'être capable d'accueillir et d'accueillir tout ce bon monde là qui va venir dans la région. C'est un bon facteur, un bon *driver* économique pour la région. On va amener beaucoup de... les retombées économiques vont vraiment être ressenties par les localités.

795

Donc, le comité est là en place vraiment comme acteur de communication entre la population locale, et le monde qui siège sur le comité représente leurs différentes parties prenantes sur le territoire pour agir comme vecteur de communication vers l'initiateur.

800 **LE COMMISSAIRE :**

805 Très bien, merci de votre réponse, Monsieur Kennedy. Quelles sont les discussions actuellement? Vous avez déjà eu une rencontre, donc, vous nous informez de cette première rencontre. Quelles sont les discussions que vous avez eues autour du logement? Est-ce qu'il y en a eu? Si oui, qu'est-ce que vous avez évoqué comme situation par rapport au logement des travailleurs?

M. CASEY KENNEDY :

810 Oui, effectivement, il y a eu des discussions par rapport à l'hébergement. En fait, à chaque fois que je parle avec le maire de Dégelis, c'est un sujet sur lequel on discute. Ça a été abordé. On a parlé de possibilités d'affaires pour les gens qui ont des chalets, des campings. Il y a même... on commence à parler, par le biais du comité, d'un camp d'été qui pourrait rester ouvert. C'est un camp qui est quand même isolé, qu'on peut avoir pour quatre saisons, qui pourrait extensionner sa saison
815 pour accommoder des gens qui sont ici pour travailler. Et c'est des conversations qu'on a eues avec le comité. On n'a pas nécessairement des... Ce n'est pas un thème qui a été abordé de façon officielle dans le comité de suivi, mais c'est un enjeu qu'on entend parler, et c'est un enjeu qu'on discute très activement avec les gens du milieu.

820 **LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce qu'il y a des comptes rendus? Est-ce qu'il y a eu un compte rendu, en fait, de cette première rencontre-là? Et auquel cas, est-ce que vous pouvez le déposer?

825 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui, il y a un compte rendu, et effectivement, on pourrait le déposer.

LE PRÉSIDENT :

830 Merci. Monsieur Deschênes, avez-vous une autre question? C'est bon? Très bien. Merci beaucoup.

 Donc, on va appeler maintenant monsieur Joseph St-Pierre, qui est en salle également.

835

M. JOSEPH ST-PIERRE

840 **M. JOSEPH ST-PIERRE :**

 Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je me présente, Joseph St-Pierre. Je suis un citoyen de Dégelis. Je suis chasseur, pêcheur et aimant de la nature. Et, comme on dit souvent, j'aime écouter le silence de la forêt. Ma question porte sur la compensation dont il a été question hier pour dédommager des lieux humides qui auraient été à un moment donné plutôt sensibilisés par le déboisement, et ainsi de suite, ou même disparus.

845

 Hier, un monsieur Bélanger est venu, il me semble, poser la question, et la réponse qui nous a été donnée, ça s'est résumé en trois mots, quatre mots peut-être, pas plus. J'aimerais poser la question suivante : s'il y avait des dommages à un lieu humide, qui fait l'évaluation des dommages de ces lieux-là qui ont été endommagés, bien entendu, par le déboisement ou par le tracé pour les éoliennes? C'est ma première.

850

LE PRÉSIDENT :

855

 Très bien. Merci beaucoup, Monsieur St-Pierre. Donc, la question est assez claire. Dans le fond, s'il y a perte de milieux humides, qui en fait l'évaluation? Qui fait l'évaluation des dommages? Peut-être de façon plus générale nous parler un petit peu de l'impact sur les milieux humides spécifiquement dans le projet en premier. Et en deuxième, répondre à la question de monsieur

860 St-Pierre sur qui fait cette évaluation des dommages. Et peut-être, on peut continuer aussi :
qu'est-ce qu'on fait une fois qu'on constate des dommages?

M. CASEY KENNEDY :

865 Oui, en fait, en ce qui a trait des milieux humides, on utilise la séquence « éviter – minimiser
– compenser ». Donc, en premier lieu, on fait l'inventaire de tous les milieux humides et les milieux
hydriques sur le site dans l'aire de travail. On les délimite de façon géographique et on les
cartographie.

870 La première séquence, on essaye le plus possible, avec notre tracé, avec notre réseau
routier, avec l'emplacement des éoliennes, d'éviter les milieux humides et hydriques ou possibles.
En fait, par après, si on ne peut pas les éviter, on minimise notre impact le plus possible qu'on peut
avoir sur ces aires-là. Et puis, si jamais dans le cadre du projet on ne peut pas éviter les aires
humides, il y a une compensation financière qui est faite au ministère pour le remplacement de ces
875 aires-là.

Sur le projet, on parle de 0,3 hectares de milieux humides qui vont être empiétés par le projet
et 1,5 hectares de milieux hydriques. Donc, qui a été réduit, comme on a parlé hier soir, de 6,6
hectares de milieux humides et 3,1 hectares de milieux hydriques dans la configuration précédente,
880 avant qu'on a fait l'optimisation du site. La compensation est faite en espèce au ministère, et puis le
programme de compensation... une enveloppe régionale est distribuée pour des projets de
restauration de milieux humides ou milieux hydriques qui sont, on espère, dans la localité ou dans
la région où se trouve le projet, donc dans la MRC de Témiscouata.

885 Une fois que l'argent est déposé, les décisions prises pour décider quels projets sont financés
par ces argents-là ne sont pas du ressort du promoteur. Ce n'est pas à nous de décider à qui vont
ces argents-là. C'est plus aux instances gouvernementales.

890 Donc, comment ils sont déterminés? On les détermine de façon cartographique. Et pour la
façon de rapporter l'impact, j'aimerais passer la parole à madame Leblanc pour nous parler un petit

peu plus de comment ces aires-là sont identifiées et acheminées vers le ministère pour la compensation

Mme NATHALIE LEBLANC :

895

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Au niveau de la compensation, j'essaie de voir qu'est-ce que je vais rajouter sur ce que monsieur Kennedy a mentionné. En fait, pour calculer la compensation financière, le ministère a une grille d'évaluation qui vient d'un règlement, en fait. C'est un règlement qui détermine quels sont les critères à considérer pour calculer le montant de la compensation financière.

900

Dans l'étude d'impact, on a fait une évaluation des milieux humides et on vous a présenté, dans les deux premières séances puis plus tôt aujourd'hui, les quantités de milieux humides que le projet représentait en termes de pertes.

905

Il y aura à l'étape des demandes d'autorisation, donc après le décret, il y aura dans les demandes d'autorisations l'information très détaillée de chaque portion de milieux humides qui est impactée par le projet, quelle est sa nature, sa superficie, sa taille, *et caetera*. Et tous ces éléments-là vont être pris en considération pour le calcul de la contribution financière pour la compensation.

910

Cette délimitation-là puis la détermination du type de milieux humides, c'est fait selon un guide également qui existe au Québec pour l'identification et la délimitation des milieux humides. C'est une méthode reconnue du ministère qu'on applique sur le terrain pour déterminer quel type de milieu humide il est question.

915

Dans le projet, les milieux humides... en fait, dans la zone du projet, la zone d'étude, au total, on parle d'environ 660 hectares de milieux humides dans la zone d'étude, et je vous rappelle, le projet empiète sur 0,3 hectare. Donc, c'est vraiment une infime partie des milieux humides qui sont présents sur le territoire.

920

En fait, ça fait pas mal le tour. Je pense que ça répond à la question de monsieur, ou en tout cas, s'il y a un complément d'information, ça va me faire plaisir.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Leblanc, Monsieur Kennedy.

930 Du côté du ministère, en fait, pouvez-vous, pour les bénéfices de monsieur St-Pierre, nous expliquer le rôle du ministère dans cette évaluation-là? Quel genre de suivi vous faites? Qu'est-ce qui se passe avec les compensations financières que vous recevez dans un projet donné comme celui qui nous occupe aujourd'hui? Monsieur Tambourgi, du ministère.

935 **M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Oui, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Donc, Monsieur le Président, je vais transmettre la question à mon collègue, Raphaël Demers.

940 **M. RAPHAËL DEMERS :**

Bonsoir, Raphaël Demers, ministère de l'Environnement. Bien, je veux commencer par dire que l'initiateur du projet puis la firme de consultants sont bien au courant de tout. Leur présentation était très bien faite. Premièrement, je veux dire que ça témoigne que nos attentes sont bien prises en compte depuis longtemps aussi. C'est des enjeux qui sont mis de l'avant depuis longtemps.

945 Puis pour les milieux humides et hydriques, c'est inclus dans la législation environnementale. Donc, pour ce qui est de la caractérisation, la description des milieux humides, c'est inscrit dans les articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc, les attentes, comme madame Leblanc l'a dit, il y a un guide aussi qui accompagne pour savoir comment bien décrire ces milieux-là. C'est la première étape pour bien connaître le territoire puis voir quels impacts vont être portés à ces milieux-là.

950

955 Puis dans le fond, la première étape, c'est ça, c'est de bien décrire les milieux, puis bien décrire les impacts. Puis la séquence... bien, pas la séquence; l'approche d'évitement, de minimisation, c'est-à-dire toutes les mesures d'atténuation qu'on prend en compte tout au long de la procédure d'analyse du projet, c'est ça qui permet de réduire les impacts sur les milieux le plus possible.

960 Puis c'est sûr que si on y va de façon plus globale aussi, il y a des enjeux comme les milieux humides, mais aussi comme les espèces à statut particulier, menacées, vulnérables. On essaie aussi d'apporter des mesures d'atténuation, d'ajuster les méthodes de travail, finalement, aussi pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes dans ces milieux-là. Puis quand on se rend... Quand il y a des...

965 Oui, puis, je voulais dire aussi qu'il y a deux types d'impacts, en fait. Il y a les impacts qui sont permanents, c'est-à-dire là où les chemins vont être installés, les aires de... les plateformes d'éoliennes. Il y a les aires de travail aussi qui apportent des impacts temporaires. Puis ça, il y a des méthodes de travail pour restaurer ces sites-là, comme par exemple, je peux en nommer un, là, mais d'éviter de drainer à ces endroits-là, d'installer des fossés le long de ces milieux-là pour ne pas affecter l'hydrologie des milieux, mais aussi de préserver les sols qui sont enlevés en surface pour pouvoir remettre les sols en place de milieux humides, ce qui permet de garder les caractéristiques de sols qu'on appelle hydromorphes.

975 Puis quand on se rend à la compensation pour les impacts qui sont permanents et qui ne peuvent pas être évités finalement, c'est aussi encadré par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et on se réfère aussi à un règlement, comme madame Leblanc faisait référence, c'est le *Règlement sur la compensation*... – je vais essayer de le citer comme il faut – le *Règlement sur la compensation des atteintes en milieux humides et hydriques*. Puis il y a effectivement un calcul qui est déjà prévu pour l'ensemble de la province, c'est un calcul qui a des ajustements régionaux selon les connaissances du territoire, parce qu'il y a des endroits où il reste plus de milieux humides, il y a des endroits où il en reste moins. Ça fait qu'il y a un calcul qui est fait selon ça. Puis on se base sur la caractérisation, on en revient à ça, c'est la prémisse de base puis la plus importante, là. Ce calcul-là se base sur l'état du milieu initial de ce milieu-là, puis le niveau d'impact qui va être porté. Dans le

985 fond, c'est un calcul qui est fait avec les données qu'on a, puis on arrive avec une facture pour compenser ces milieux-là.

990 Puis c'est prévu que l'argent va dans un fonds qui est dédié pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques. Alors, ces fonds-là sont vraiment réservés, ils ne servent à rien d'autre, au gouvernement, au ministère. Ils sont seulement dédiés à la restauration, la création de milieux humides et hydriques.

995 Puis on a toutes les données, quand on fait ces calculs-là puis quand on récolte les données, on a toutes les données pour savoir dans quelles régions ont été faits les impacts, les pertes de milieux humides. Puis les fonds sont prévus pour être retournés selon les régions où les impacts ont été faits, selon où les sous ont été récoltés, finalement, pour la compensation. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

1000 Monsieur Tambourgi, peut-être plus concrètement, pour répondre à la question de monsieur St-Pierre, j'essaie de voir comment on peut arriver à ce que monsieur St-Pierre ait une réponse plus concrète à sa question. Un milieu humide d'intérêt pour monsieur St-Pierre, par exemple, un marais, un marécage, et il y a un dommage X. Le dommage X, combien vaut-il? C'est un peu ça la question. Puis ce dommage-là, qui... Là, je comprends que l'initiateur va payer selon un calcul. Mais est-ce que vous pouvez donner des exemples concrets?

1005 Un marais, un marécage, une tourbière, on en perturbe une superficie donnée. Comment on fait pour arriver à un montant? Puis est-ce que le montant équivaut autant pour un marais, un marécage, une tourbière? Puis est-ce qu'il y a une contre-validation qui est faite, si cette évaluation-là vient de l'initiateur? Est-ce que vous contre-validez l'évaluation, la caractérisation et les dommages qui y sont faits? Je pense que c'est un peu la question que monsieur St-Pierre voulait nous amener ici ce soir.

1015

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais laisser monsieur Raphaël Demers compléter la réponse.

1020

M. RAPHAËL DEMERS :

Oui, Raphaël Demers, ministère de l'Environnement. Bien, je vais commencer en disant que, dans le fond, dans la procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement, il y a plusieurs étapes où on peut récolter les enjeux des citoyens, des différents organismes régionaux.

1025

Donc, c'est sûr que s'il y a des milieux en particulier qui sont plus d'intérêt, on a la chance tout le long du processus d'en avoir connaissance, que l'initiateur en prenne connaissance puis que le ministère aussi. Mais c'est sûr que par exemple, les compensations qui sont payées ne sont pas associées... En fait, le montant qui est payé est directement associé aux milieux qui sont détruits par leurs caractéristiques, là.

1030

Comme je vous disais, il y a un calcul, ça prend en compte l'état du milieu. Comme ici, par exemple, là où le parc éolien Madawaska va être introduit, il y a déjà de la foresterie, il y a déjà des activités de chasse, de pêche, il y a des chemins forestiers. Ça fait que le milieu humide qui est plus au milieu de la vallée, près du cours d'eau, risque d'être plus intact, alors lui, on essaie déjà de l'éviter. Alors qu'un milieu humide qui est déjà près d'un chemin risque déjà d'être perturbé, fait que peut-être que son état initial est moins intéressant. En tout cas, « moins intéressant », tous les milieux sont intéressants, là, mais « plus perturbé ».

1035

1040

Donc, c'est ça, fait que le calcul tient compte des caractéristiques de ces milieux-là, l'hydrologie, le sol puis la végétation. Mais il n'y a pas... On ne peut pas vous dire qu'il y a un lien direct entre ce qui est payé puis ce qui va être restauré. L'argent va dans un fonds, puis c'est des projets régionaux qui, plus tard, il y a des appels qui sont lancés par le ministère, puis les organismes peuvent profiter de ces fonds-là pour restaurer d'autres milieux qui sont d'intérêt, donc. Mais il n'y a pas de lien direct nécessairement entre ce qui est détruit et ce qui peut être restauré, là.

1045

LE PRÉSIDENT :

1050 Merci beaucoup, Monsieur Tambourgi, Monsieur Demers.

 Monsieur St-Pierre, avez-vous une deuxième question?

M. JOSEPH ST-PIERRE :

1055 Oui. Bien entendu, vous collectez l'argent et vous dites que cet argent-là est remis d'une façon régionale. Est-ce qu'on peut supposer que ce sont les municipalités qui sont touchées par le projet, comme Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, qui pourraient bénéficier entièrement de ces dédommagements-là?

1060

LE PRÉSIDENT :

 Merci, Monsieur St-Pierre.

1065 Je vais rediriger la question vers monsieur Tambourgi. Puis la question, « Est-ce que c'est les municipalités? », j'aurais peut-être ajouté à cette question-là : comment les municipalités, si c'est possible, pourraient bénéficier des fonds qui sont disponibles dans le fonds de compensation? Alors, Monsieur Tambourgi.

1070 **M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

 Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais laisser mon collègue Raphaël Demers poursuivre.

1075 **M. RAPHAËL DEMERS :**

 Raphaël Demers au ministère de l'Environnement. Dans le fond, tout organisme qui peut se prévaloir de ces fonds-là qui sont disponibles, à ma connaissance... si jamais je me trompe, on va vous revenir avec l'information, là, mais à ma connaissance, c'est au niveau des MRC, c'est à

1080 l'échelle des MRC que les fonds sont réservés, sont identifiés, en fait, selon les pertes puis les sous
qui sont récoltés par la compensation puis ensuite ce qu'on rend disponible à nouveau.

1085 Puis c'est sûr que c'est selon aussi les organisations qui souhaitent s'en prévaloir. Donc, ça
peut être des municipalités, ça peut être des organismes sans but lucratif, ça peut être aussi des
professionnels en environnement qui ont des projets pour restaurer et recréer des milieux humides,
là, et hydriques, ça peut être des cours d'eau aussi également. Donc, il n'y a pas de présélection de
qui peut se prévaloir, puis c'est vraiment par appel de projets.

LE PRÉSIDENT :

1090 Donc, je comprends qu'il y a un appel de projets, il faut donc déposer un projet.

1095 Je m'adresserais maintenant à monsieur Lehoux de la MRC. Est-ce que vous avez déjà eu
l'occasion ou envisagez-vous dans votre MRC des projets qui pourraient être soumis justement pour
recevoir de tels financements?

M. MATHIEU LEHOUX :

1100 Oui. Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Effectivement, on a des projets qui sont déjà
identifiés à notre *Plan régional des milieux humides et hydriques*. Donc, on a des initiatives à
l'intérieur du plan qui peuvent toucher, là, le bassin versant du fleuve Saint-Jean. Les travaux sont
dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean. Donc, au niveau du secteur de Pohénégamook, le lac
Pohénégamook, qui est un affluent du fleuve Saint-Jean, il y a des initiatives à l'intérieur du *Plan
régional des milieux humides et hydriques*.

1105 On a aussi des initiatives qui ne sont pas expressément à l'intérieur du *Plan régional*, mais
qui ont un impact sur les changements climatiques. On pense... La ville de Dégelis est traversée par
deux cours d'eau quand même assez importants qui, lors d'épisodes de crues soudaines, qui vont
être de plus en plus fréquentes avec les changements climatiques, le fonds peut servir aussi à faire
1110 des études au niveau de la restauration ou la création de milieux humides ou l'optimisation de

l'utilisation des milieux humides existants pour atténuer les impacts des changements climatiques et des crues. Donc, les milieux humides qui sont existants servent de zone tampon pour les crues.

1115 Ça, c'est des services écologiques, puis le *Plan régional des milieux humides et hydriques* de la MRC de Témiscouata est basé essentiellement sur les services écologiques et écosystémiques des milieux humides et hydriques. Donc, à l'intérieur de notre PRMHH, on a déjà des éléments qui touchent directement les municipalités touchées par le projet.

1120 Puis on travaille en étroite collaboration avec l'Organisme de bassins versants, qui est un OBNL qui peut aussi déposer des projets de restauration ou de caractérisation de milieux humides. Donc, on travaille avec eux pour monter des projets, identifier des opportunités pour que l'argent qui est versé en compensation soit utilisé le plus près possible du milieu d'accueil.

LE PRÉSIDENT :

1125 Merci beaucoup, Monsieur Lehoux.

Merci, Monsieur St-Pierre. Merci d'avoir participé et posé vos deux questions.

1130 **M. JOSEPH ST-PIERRE :**

Merci pour les réponses données, quoiqu'il y en a une qui ne m'a pas trop éclairé jusqu'à maintenant et qui ne me satisfait pas trop. Merci beaucoup.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez l'occasion de venir, et je vais le répéter à la fin, présenter votre point de vue, votre opinion, à la deuxième partie de l'audience.

1140 D'ailleurs, là-dessus, je vais fermer le registre dans 10 minutes. Je vois qu'il n'y a plus personne qui est inscrit présentement au registre, donc on va vous laisser une dizaine de minutes.

Et pendant ce temps-là, on va épuiser nos questions. Je pense que c'est ce qu'il nous reste à faire ce soir. Je vais passer la parole à mon collègue, Antoine Morissette.

1145

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE COMMISSAIRE :

1150

Monsieur Kennedy, cet après-midi, on a abordé la remise en état après démantèlement du parc éolien, on a abordé plus spécifiquement les règlements auxquels vous êtes soumis par rapport à l'arasement des bases de béton sur le premier mètre, l'enfouissement, remise en état du sol, puis – peut-être que c'est une mauvaise impression, vous me corrigerez – que vous aviez une certaine expérience de la réglementation hors Québec par rapport au démantèlement et à la remise en état de sites.

1155

Est-ce que EDF a de l'expérience dans le démantèlement de parcs éoliens en fin de vie ailleurs dans le monde? Et auquel cas, est-ce que vous pourriez nous informer un peu de la façon de faire de EDF? Qu'est-ce que vous avez appris de votre expérience, si vous avez une expérience de démantèlement, comment vous procédez? J'aimerais ça que vous partagiez votre expérience avec nous ce soir, s'il vous plaît.

1160

M. CASEY KENNEDY :

Oui, merci de la question. En fait, au Canada, on n'a aucune expérience de démantèlement de parcs éoliens. Nos parcs qu'on a au Canada sont tous encore sous contrats et n'ont pas atteint la fin de ceux-ci. Vu que nos projets les plus anciens au Canada sont ceux au Québec qui ont été construits aux alentours de 2013, avec des contrats de 25 ans, donc on n'est pas encore à la phase de démantèlement, et on n'espère pas aller au démantèlement. On espère une reconduite de contrat avec notre acheteur, avec Hydro-Québec, pour être capable de continuer la production de ces sites-là, surtout étant donné le besoin d'électricité de sources renouvelables au Québec.

1165

1170

1175

Aux US, on n'a pas beaucoup d'expérience non plus en démantèlement, vu encore le jeune âge de nos projets aux US. Je ne suis pas à l'affût de tous les stades d'opérations de nos projets. C'est quelque chose que je pourrais vous revenir avec, pour voir si on a démantelé d'autres projets.

1180

Mais quand je fais la référence, on développe beaucoup de projets en Amérique du Nord, j'ai été impliqué dans le développement des projets un peu au Canada, et dans tous les territoires que j'ai développé des projets, on parle toujours du 1 mètre qui va être démantelé. Mais je n'ai pas d'expérience personnelle dans le démantèlement de parcs éoliens, mais je peux regarder l'expérience de mon entreprise pour vous revenir avec un complément d'information.

1185

LE COMMISSAIRE :

Ce serait apprécié. Puis évidemment, en Amérique du Nord, il n'y aura peut-être pas grand-chose, donc peut-être étendre vos recherches en Europe aussi, parce que c'est peut-être plus là que vous allez avoir de l'information. Puis si vous pouvez nous la partager, on serait très heureux de l'accueillir.

1190

M. CASEY KENNEDY :

Absolument. Pas de problème. Merci.

1195

LE PRÉSIDENT :

Merci. Une autre question. Dans le décret, on précise que les projets qui... Ah, il y a une... Oui. Est-ce que monsieur Grégoire veut intervenir?

1200

M. PAUL GRÉGOIRE :

Oui. Le démantèlement est très important. Ce qu'on fait dans le contrat, on spécifie à l'article 9.6 que le fournisseur, il doit respecter les lois, règlements et encadrements applicables au démantèlement du parc éolien ainsi que toutes les exigences en matière prévues dans les droits,

1205 permis, autorisations pour le parc éolien. Donc, on ne sait pas exactement ça va être quoi ces
règlements-là et lois dans 25, dans 30 ans, mais ils vont être obligés de s'y conformer.

1210 Et nous autres, en plus, on favorise, ainsi que le fournisseur, à faire le recyclage du maximum
de composantes éoliennes dans le démantèlement. Donc, je voulais préciser qu'Hydro-Québec
s'assure que le démantèlement soit fait selon les exigences. Et ensuite, lorsqu'ils vont vouloir faire
les travaux, le fournisseur va devoir obtenir des autorisations environnementales pour démanteler le
projet.

LE PRÉSIDENT :

1215 Merci, Monsieur Grégoire. Je vais profiter d'ailleurs de votre présence pour la prochaine
question qui en fait s'adressait également à vous.

1220 Donc, dans le décret, on précise que les projets qui sont retenus dans l'appel d'offres doivent
viser « *une maximisation du contenu québécois – et là, je le cite – du contenu québécois du projet
en visant 60 % des dépenses globales ainsi qu'une maximisation du contenu régional du projet
provenant de la MRC où se situerait le projet, de la MRC de La Matanie et de la région administrative
de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en visant 35 % des dépenses globales.* »

1225 Donc, qu'est-ce que veut dire dans le contrat la notion de « contenu québécois »?
Pouvez-vous nous donner un peu ce que veut dire la notion de « contenu québécois » et ce qui est
considéré comme dépenses globales? Et aussi, dans le troisième volet de cette question, comment
s'assurer, effectivement, que ces engagements-là sont réalisés?

1230 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui. Je fais une consultation de mes documents.

1235

LE PRÉSIDENT :

1240 Je vais commencer par peut-être... Oui, peut-être, monsieur Kennedy semble avoir un élément de réponse là-dessus, puis je vous passe la parole tout de suite après, Monsieur Grégoire, pendant que vous regardez vos documents. Monsieur Kennedy.

M. CASEY KENNEDY :

1245 Oui, en fait, je ne sais pas quel élément de décret vous faites référence, mais juste pour un complément d'information, dans l'appel d'offres 2021 dans lequel on a gagné le projet, il n'y avait pas de contenu québécois exigé par Hydro-Québec.

1250 Mais on s'engage quand même à utiliser le plus de contenu québécois possible. Notre firme de construction est québécoise. On a des ententes avec eux, dans notre contrat avec eux, pour qu'ils favorisent le contenu québécois. On achète nos tours de Marmen à Matane qui va assurer un contenu québécois. Mais à moins que je me trompe, l'appel d'offres dans lequel le projet a été gagné n'avait pas de référence à un contenu québécois exigé.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Grégoire, on fait référence je crois bien au décret qui permettait dans le fond à Hydro-Québec de lancer les appels d'offres. Pouvez-vous nous dire un petit peu, d'une part, si vous êtes familier avec ces exigences-là et si elles s'appliquent dans le contrat? Juste pour bien
1260 comprendre la réponse de monsieur Kennedy là-dessus.

M. PAUL GRÉGOIRE :

1265 Oui. Je vais essayer de simplifier ça. Il n'y a effectivement pas d'exigence de contenu québécois dans le contrat. Pourquoi? Parce que l'appel d'offres 480 mégawatts est un appel d'offres toutes sources et Hydro-Québec Production a déjà remporté un des sept contrats, et

qu'est-ce qu'ils ont fait, en fait? C'est qu'il faut garantir 159 mégawatts qui va provenir de leurs parcs de production. Dans un tel cas, il ne peut pas y avoir de contenu québécois. Les barrages sont déjà existants.

1270

Cependant, et c'est vraiment quelque chose de très bien, dans l'appel d'offres éolien 300 mégawatts, il y avait une exigence de contenu québécois, et le fournisseur s'est engagé pour le 300 mégawatts à avoir un contenu québécois et aussi à faire différentes retombées économiques dans la région. Donc, il a pris les mêmes engagements. Ce n'est pas contractuel, mais en fait, il a calqué ce qu'il avait indiqué pour l'appel d'offres 300 mégawatts éoliens, mais même s'il n'y avait aucune exigence dans le contrat de l'appel d'offres 480 mégawatts.

1275

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous expliquer, je ne suis pas sûr d'avoir saisi la raison pour laquelle on ne retrouve pas dans le contrat lui-même ce qu'on retrouve dans le fond dans le décret.

1280

M. PAUL GRÉGOIRE :

En fait, le décret je l'ai, mais il ne mentionne pas du contenu québécois. C'est le décret du 300 mégawatts qui mentionne un contenu québécois. Si vous voulez, je peux partager le décret.

1285

LE PRÉSIDENT :

Et donc, ce que je comprends, c'est que dans le fond, il n'y avait pas une exigence dans le contrat du projet qui nous occupe, là?

1290

M. PAUL GRÉGOIRE :

Exactement. Dans l'appel d'offres 480 mégawatts, il n'y en avait pas. Mais le fournisseur, il n'a pas rechangé ses plans, il a pris sa proposition de l'appel d'offres 300 mégawatts, qui avait des obligations de contenu québécois, et il a le même plan d'action, même si ce n'est pas une obligation contractuelle.

1295

LE PRÉSIDENT :

1300

Très bien. Merci beaucoup.

On va fermer le registre maintenant. Je vois qu'il y a quelques personnes qui se sont inscrites et qu'on tente de rejoindre. On va poser quelques-unes des autres questions qui nous restent.

1305

D'où viennent, en fait, les éoliennes Vestas? Ou surtout, où sont-elles fabriquées? Peut-être la première question qu'on pourrait vous demander là-dessus.

M. CASEY KENNEDY :

1310

Oui. La Vestas, l'éolienne qu'on veut utiliser, est fabriquée un peu partout au monde. On a des composantes qui vont venir de l'Asie et d'autres qui vont venir, comme la tour... comme les sections de tour, comme on disait, de l'usine de Marmen à Matane.

1315

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis pour le rotor et la partie, là, plus mécanique?

M. CASEY KENNEDY :

1320

Les composantes majeures sont de source asiatique.

LE PRÉSIDENT :

1325

Très bien. Merci beaucoup.

On va continuer. On a quelqu'un en ligne. Alors, on va commencer avec... on a monsieur Tétreault qui est avec nous en vidéo. Donc, Monsieur Tétreault, Jacques Tétreault?

1330

M. JACQUES TÉTREAULT

1335

M. JACQUES TÉTREAULT :

Oui, bonsoir, Monsieur le Président. Vous m'entendez bien?

1340

LE PRÉSIDENT :

On vous entend. Bonsoir.

1345

M. JACQUES TÉTREAULT :

Ah, merveilleux. Bonsoir. Enfin, on peut se parler. Alors, j'ai deux questions pour vous. En fait, j'en ai plusieurs, mais je vais me limiter à deux.

1350

On a mentionné lors des audiences qu'une cabane à sucre, ça pouvait se situer à 300 mètres d'une éolienne, selon le RCI, d'après ce que j'ai compris. Puis on a même posé la question : est-ce que c'était par rapport à la limite du terrain de la cabane à sucre ou de la cabane comme telle? Puis on a répondu que c'est par rapport à la cabane.

1355

Alors, ma question, c'est si un acériculteur... Est-ce qu'un acériculteur peut se reconstruire une cabane à sucre plus près dans l'éventualité d'une relocalisation de ses installations? Ou est-ce qu'il est condamné à demeurer à 300 mètres de l'éolienne? Je vous donne l'exemple d'un acériculteur qui, sa cabane passe au feu pour une raison ou pour une autre, probablement par accident, puis il veut se reconstruire, mais il veut se reconstruire plus près de l'éolienne parce que la cabane initiale était mal placée sur sa terre. Dans le fond, ma question, c'est : est-ce qu'il y a une réciprocité? C'est-à-dire que l'éolienne ne peut pas être à plus près de 300 mètres de la cabane, mais est-ce que lui, il pourrait se reconstruire une cabane en dedans de 300 mètres?

1360

LE PRÉSIDENT :

1365 Au niveau de votre question, je vais transmettre cette question-là à monsieur Lehoux de la MRC, concernant justement le RCI et toutes les mesures qui touchent justement les distances séparatrices. Est-ce qu'effectivement, de son propre chef, un propriétaire d'une cabane à sucre pourrait rapprocher sa cabane, comme le demande monsieur Tétreault, d'une éolienne, et jusqu'à quelle distance?

1370

M. MATHIEU LEHOUX :

1375 Oui. Merci. Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. À l'intérieur du RCI, il n'y a pas de distance séparatrice par rapport à une cabane à sucre ou une érablière en tant que telle. Les distances séparatrices sont par rapport aux maisons d'habitation, qui est la distance qui est 500 mètres, mais à l'intérieur même du règlement, du *Règlement de contrôle intérimaire*, du RCI, sur l'éolien, il n'y a pas de distance séparatrice par rapport à une cabane à sucre.

1380

LE PRÉSIDENT :

 Très bien. Donc, à la question de monsieur Tétreault, quelqu'un pourrait, un propriétaire d'une cabane à sucre, pourrait la construire à proximité, il n'y a pas de limite? Est-ce qu'il y a une limite effectivement à partir de laquelle il ne pourrait pas rapprocher sa cabane à sucre d'une éolienne?

1385

M. MATHIEU LEHOUX :

 En fonction de la réglementation municipale et de la réglementation de la MRC, il n'y a rien qui encadre les distances séparatrices là-dessus.

1390

LE PRÉSIDENT :

 Très bien. Merci beaucoup.

 Monsieur Tétreault, une deuxième question?

1395

M. JACQUES TÉTREAU :

Oui, je suis très surpris, mais... ouf! Parce que normalement, les RCI contiennent une réglementation pour les résidences, mais aussi pour les bâtiments secondaires qu'on appelle, là. Et il me semblait avoir compris que...

1400

LE PRÉSIDENT :

Vous avez eu votre réponse directement de la MRC, donc c'est la réponse que vous avez par rapport au RCI ici.

1405

M. JACQUES TÉTREAU :

Oui. J'ai très bien compris, merci. Puis je donnerai mes commentaires dans mon mémoire. Ma deuxième question, Monsieur le Président, écoutez, j'ai appris ça hier, dans la revue *Le Courrier de l'environnement*, que le ministère de l'Environnement vient de décréter qu'à partir de maintenant, les promoteurs des projets de parcs, d'implantation d'éoliennes au Québec, ils n'auront plus l'obligation d'effectuer un suivi de tous les aigles, faucons et autres hiboux dont le parcours migratoire pourrait se heurter à un éventuel parc éolien. C'est en date d'hier, ça, là. C'est tout frais, tout frais. Ça m'a fait sourciller parce que je suis les délibérations puis les audiences du BAPE et... Puis c'est écrit :

1415

« Ces changements surviennent au moment où le Québec vit un [boom] de l'énergie éolienne; dans les 12 derniers mois, le gouvernement de François Legault a annoncé de grands projets éoliens, et caetera. D'après le ministère, les nombreuses évaluations environnementales menées depuis 20 ans dans le domaine ont démontré qu'en période migratoire, les oiseaux de proie étaient relativement à l'abri des pales d'éoliennes s'élevant à plusieurs dizaines de mètres dans les airs. »

1420

1425

Ma question, pour le ministère de l'Environnement : est-ce que c'est vrai? Puis pour le promoteur, pour l'initiateur, pardon, avez-vous l'intention de faire des suivis quand même? Même si vous n'êtes pas obligé, parce que ça me semble être... Moi, je vois qu'il y a beaucoup de

préoccupations environnementales dans ce projet-là, puis je suis comme un peu surpris de ce que le ministère fait.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier ça avec le ministère tout de suite, Monsieur Tétreault.

1435 **M. JACQUES TÉTREULT :**

Je vais arrêter, parce que je ne veux pas vous donner...

LE PRÉSIDENT :

1440 Monsieur Tambourgi, êtes-vous familier et au courant de cette orientation dont monsieur Tétreault parle sur la question du suivi au niveau des oiseaux dans les parcs éoliens?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

1445 Oui. Monsieur le Président, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Donc, comme premier élément de réponse, dans le cas du projet Madawaska, étant donné qu'il n'y aura pas de mesure de bridage, il va y avoir des suivis de chiroptères et d'oiseaux. Puis pour le reste de la mesure qui a été annoncée, je vais laisser madame Bourget de la faune répondre.

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Bourget?

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

1455 Oui, bonjour, Messieurs. Bonjour, bonsoir en fait.

1460 En fait, au fil des ans, dans le cadre des suivis de mortalité dans les parcs éoliens du Québec, nos analystes en avifaune ont analysé les données issues de ces suivis de mortalité là au Québec, puis ils se sont aperçus que les mortalités d'oiseaux de proie sont moindres au Québec que dans d'autres régions du pays ou dans d'autres provinces.

1465 Donc, on met maintenant davantage l'emphase sur les chiroptères parce qu'ils sont plus affectés par l'éolien. On s'assure cependant que les parcs demeurent le plus possible à l'extérieur des domaines vitaux des espèces d'oiseaux de proie à statut. Donc, on parle des faucons, pygargues, aigles royaux et puis hiboux des marais, qu'il va y avoir un protocole également associé à cette espèce-là dans le cadre de l'éolien.

1470 Donc, il y a un nouveau protocole qui a été déposé dernièrement, dans les dernières semaines, on est dans les nouveaux protocoles. Donc, pour les inventaires pré-projets pour les oiseaux de proie, il y a un nouveau protocole qui a été mis en place. Pour les prochains parcs éoliens qui vont faire des inventaires, donc il va y avoir un nouveau protocole pré-projet. Donc, il est vraiment modifié et on met vraiment l'emphase sur la nidification d'espèces à statut.

1475 Pour ce qui est des suivis de mortalité, par la suite, effectivement, là le parc éolien Madawaska vont faire des suivis de mortalité d'oiseaux et d'oiseaux de proie et également de chiroptères, mais lorsque la mesure du bridage sera mise en place, éventuellement pour les autres parcs éoliens qui vont être dans les autres appels d'offres, bien, à ce moment-là, il n'y aura plus de suivi de mortalité qui sera nécessaire.

1480 Par contre, on va rester toujours à l'affût parce que les oiseaux de proie, c'est quand même des espèces qui sont à déclaration obligatoire, donc s'il y a des oiseaux de proie qui sont observés, des carcasses d'oiseaux de proie qui sont observées sur le territoire des parcs éoliens, bien, à ce moment-là, ils n'auront pas le choix de le mentionner parce que c'est des animaux à déclaration obligatoire, puis il y a une analyse qui pourra être faite à ce moment-là s'il y a des mesures d'atténuation qu'il faut mettre en place.

1485 Également, c'est sûr que nous autres, on fait toujours des suivis de nidification, et puis s'il y a un nid d'une espèce à statut, d'oiseaux de proie, espèce à statut qui est décelée autour du parc

1490 éolien, à ce moment-là, il y a des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place également. Donc, voilà.

LE PRÉSIDENT :

1495 Merci beaucoup.

Maintenant, au niveau... Monsieur Kennedy, est-ce qu'on comprend qu'il y a des mesures de suivi qui vont être faites dans votre projet particulier compte tenu effectivement que les mesures de bridage ne sont pas applicables spécifiquement dans votre cas?

1500

M. CASEY KENNEDY :

Oui, effectivement, on est engagé à faire les suivis de faune avienne et de chiroptères pendant les trois premières années de l'opération du parc et tout va être fait en conformité avec les demandes du ministère de l'Environnement.

1505

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Kennedy.

1510

Madame Bourget, peut-être une dernière petite question avant de vous laisser aller. Vous avez évoqué que dans les parcs éoliens au Québec, il y avait moins de mortalité des oiseaux de proie qu'ailleurs. Est-ce que vous avez des raisons qui expliquent cette différence-là et le moins grand nombre de mortalité dans les parcs éoliens québécois?

1515

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

Je n'ai pas de raison à vous donner ce soir. Je pourrais par contre vérifier auprès des spécialistes en avifaune quelles sont les raisons. Par contre, c'est ça, eux autres, ils ont analysé les données, c'est les mêmes données qui proviennent des parcs éoliens, des suivis de mortalité faits

1520

pour les chiroptères, qu'il y a un rapport qui a été sorti. Mais c'est ça, je vais... je peux leur poser la question puis vous revenir sur les causes exactes du pourquoi il y en a moins ici au Québec.

LE COMMISSAIRE :

1525

Merci beaucoup, ça va être apprécié. Merci beaucoup pour votre apport, Madame Bourget.

Mme GENEVIÈVE BOURGET :

1530

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1535

Merci, Monsieur Tétreault.

On va passer maintenant à monsieur Jean-Paul Roy qui est au téléphone avec nous. Monsieur Roy? Est-ce que monsieur Roy est avec nous?

En attendant monsieur Roy, peut-être qu'on peut passer à une petite question rapide?

1540

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1545

LE COMMISSAIRE :

Oui, effectivement, j'ai une petite question pour vous, Monsieur Kennedy. On a évoqué parmi les paramètres de configuration, plus de sélection en fait des sites, là, un des éléments qui a été mentionné dans votre approche, c'est le fait qu'on ait une ligne de transport avec une certaine capacité résiduelle, auquel vous allez pouvoir connecter le réseau collecteur des éoliennes.

1550

1555 Est-ce que vous avez une idée de la capacité résiduelle de cette ligne de transport puis potentiellement des effets que la connexion du parc éolien Madawaska pourrait avoir sur cette ligne de transport en aval de celle-ci? Puis évidemment, nous donner un premier élément de réponse, puis j'irai compléter du côté d'Hydro-Québec aussi.

M. CASEY KENNEDY :

1560 Oui, merci de la question. La seule certitude que j'ai sur la capacité de la ligne dans le projet est qu'elle peut accommoder notre projet, le 270 mégawatts, qui va être produit pour le projet de Madawaska. Nos études ont démontré et Hydro-Québec nous a démontré que la capacité est là pour accommoder notre projet. Pour le résiduel, j'aimerais bien le savoir, mais c'est des secrets qui sont bien gardés par Hydro-Québec, donc je ne pourrai pas commenter sur le résiduel.

1565 **LE COMMISSAIRE :**

On va évidemment aller compléter cette information-là du côté de l'équipe de monsieur Grégoire. Vous avez bien compris la question, Monsieur Grégoire?

1570 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Peut-être la reformuler, s'il vous plaît.

1575 **LE COMMISSAIRE :**

1580 Oui, en effet. Donc, je vous mentionnais tout simplement que la connexion du parc éolien Madawaska va se faire sur une ligne de transport qui est à proximité de celui-ci et qu'Hydro-Québec a assuré qu'il y avait une capacité suffisante pour être en mesure de transporter l'électricité qui allait être produite au parc éolien. Donc, la question, c'est : quelle est la capacité résiduelle de cette ligne-là? Puis deuxièmement, est-ce que vous appréhendez des effets sur les lignes de transport ou sur le réseau de transport en aval de la connexion du parc éolien Madawaska?

1585 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Bon, bien, merci. Je vais vous répondre à la première chose, c'est que lorsqu'on a branché le parc, il y a des ingénieurs qui font plein de simulations pour s'assurer qu'il n'y a aucun impact en amont ou en aval sur l'ajout du parc. Et si c'est requis, il faut faire les ajouts, et c'est souvent le fournisseur qui est responsable de ces ajouts-là. Mais les études ont démontré que ce n'était pas requis.

1590 Pour ce qui est de la capacité résiduelle, je dois mettre ça en délibéré, je n'ai pas la réponse et je ne sais pas si c'est confidentiel ou pas. Donc, je vais prendre ça en délibéré.

1595 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Nous allons attendre votre réponse en délibéré. Merci beaucoup, Monsieur Grégoire.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va retourner à monsieur Jean-Paul Roy, qui devrait être au téléphone avec nous. Monsieur Roy?

1605 _____
M. JEAN-PAUL ROY

1610 **M. JEAN-PAUL ROY :**

M'entendez-vous?

LE PRÉSIDENT :

1615 Oui, bonsoir, Monsieur Roy.

M. JEAN-PAUL ROY :

Vous m'entendez bien?

1620

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend bien.

1625

M. JEAN-PAUL ROY :

Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs. La première question que je vais vous poser, ça nous concerne tous, elle est même mondiale. La voici.

1630

Dans l'ensemble et dans la somme des projets éoliens existants dans lesquels les MRC de l'Alliance de l'Est ont eu une participation financière, plus le projet éolien PPAW1, plus évidemment celui-là de Madawaska, quelle est la superficie totale en kilomètres carrés du déboisement total impliqué? Quel est l'impact global de la perte de séquestration du carbone au niveau du taux d'oxygène et du taux de CO₂ actuel dans l'atmosphère terrestre? Et comment remplacer la biomasse animale, végétale et alimentaire détruite par la déforestation? Ça va?

1635

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est une vaste question.

1640

M. JEAN PAUL ROY :

Vous m'avez bien entendu?

1645

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui, oui, on l'a très bien entendue. Donc, je pense que la première question qui est posée à l'échelle régionale concerne la superficie totale de déboisement qui est nécessaire pour les

1650

projets éoliens. Est-ce que cette information-là existe? Alors, je vais commencer peut-être par monsieur Kennedy, qui va sûrement transférer la question.

M. CASEY KENNEDY :

Je peux répondre pour notre projet, pour le projet de Madawaska.

1655

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui.

1660

M. CASEY KENNEDY :

Le déboisement, le total de déboisement est de 224 hectares, donc 2,24 kilomètres carrés, tel que demandé dans l'unité de mesure du demandeur.

1665

Pour ce qui est du total de déboisement pour les autres parcs, les parcs qui ne sont pas opérés ou la propriété d'EDF, je n'ai aucun commentaire.

LE PRÉSIDENT :

1670

Très bien. Je vais me tourner peut-être du côté du ministère pour voir si une telle réponse peut exister. Donc, Monsieur Tambourgi, avez-vous une idée de la superficie totale qui aurait été déboisée en lien avec les projets éoliens, incluant celui qui serait réalisé par l'initiateur?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

1675

Donc, Monsieur le Président, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. À cet effet-là, on n'a pas de donnée de même, là, accessible. Il faudrait faire un travail un peu fastidieux de compiler chaque surface éolienne, chaque chemin forestier, puis additionner tout ça sur l'ensemble du Québec.

1680

On avait fait un travail de recens... Bien, on a l'ensemble des parcs éoliens avec le nombre d'éoliennes dans chaque parc. Il faudrait faire les calculs. Ils n'ont pas tous la même hauteur et la même superficie étant donné la variation des éoliennes dans le temps; on pourrait faire une moyenne en estimé. Mais ce soir, je ne suis pas en mesure de répondre. Puis, ça déborde un peu le projet.

1685

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci. Donc, juste un premier niveau de réponse pour monsieur Roy. Cette information-là n'est pas disponible ce soir. Je vais passer la parole à mon collègue Antoine Morissette.

1690

LE COMMISSAIRE :

Mais minimalement, Monsieur Tambourgi, est-ce que vous êtes en mesure d'avoir cette information-là? Je comprends que l'information à l'échelle du Québec est peut-être un peu difficile à comptabiliser, mais à l'échelle régionale, si on prend par exemple au Bas-Saint-Laurent ou par MRC, est-ce que c'est des informations que le ministère détient? Sinon, après, j'irai voir du côté des municipalités ou des MRC. Mais c'était un peu l'idée des impacts cumulatifs qu'on a évoqués hier. Donc, comment vous faites pour être capable d'évaluer les impacts cumulatifs si vous n'avez pas une idée des superficies totales qui sont déboisées, auxquelles s'additionnent des nouvelles superficies déboisées comme celles pour le projet actuel?

1695

1700

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Bien, comme première et meilleure réponse, c'est sûr qu'on est en mesure de calculer pour les parcs de la région, on a la même information, on pourrait le recenser, mais il faut regarder chaque projet, chaque décret qui a été fait, qu'est-ce qui a été autorisé comme déboisement, qu'est-ce qui a été en mesures temporaires. C'est sûr, on est capable de le faire, mais on ne le regarde pas nécessairement... Bien, au niveau des impacts cumulatifs, je vais transférer la question à monsieur Demers, mais à ce niveau-là, on est capable d'aller chercher la donnée. Mais il faut prendre le temps de regarder chaque décret.

1705

1710

M. RAPHAËL DEMERS :

1715 Oui, Raphaël Demers, au ministère de l'Environnement. En fait, il arrive qu'il y ait différentes
commandes qui sont données au ministère puis aux différentes directions pour faire des bilans sur
certains types de projets. Au fil des années, il y a eu plein d'enjeux environnementaux qui ont
nécessité des bilans comme ça. Ça fait que ce serait possible, s'il y a une commande au ministère,
1720 de sortir les superficies de différents projets qui ont été autorisés. Pas ceux qui n'ont pas été autorisés
encore, puisqu'on ne connaît pas les superficies finales encore.

Mais pour ce qui est de mesurer les impacts cumulatifs, ce n'est pas tant sur la superficie. Si
on fait une analyse cartographique, c'est possible de localiser sur nos outils géomatiques et
cartographiques les différents projets, mais ce n'est pas... La superficie, c'est une donnée parmi les
1725 autres, mais dans l'analyse cartographique, on n'a pas nécessairement besoin de connaître, là...

En fait, c'est un indice qu'on peut retrouver facilement sans connaître le chiffre précis
finalement, là, pour apprécier... je ne dirais pas mesurer, parce que l'impact cumulatif, ce n'est pas
quelque chose qu'on peut mesurer précisément, là, ça déborde d'une échelle qui est facilement
1730 mesurable, mais on peut l'apprécier facilement, l'impact... bien, en tout cas, les impacts
appréhendés qui sont cumulatifs de différents projets à l'échelle régionale sans connaître la
superficie exacte du déboisement.

LE COMMISSAIRE :

1735 Bien, je comprends que c'est un paramètre parmi tant d'autres. Ce que je comprends, c'est
que vous n'avez pas l'information sous la main, vous n'utilisez pas cette information-là. Mais là, ça
adonne que c'est une question posée par monsieur Roy, il voulait avoir cette information-là. Donc, je
comprends que la réponse, c'est : vous n'avez pas cette information-là, à moins d'une demande
1740 expresse. Je vois que vous hochez de la tête, donc j'ai bien compris votre réponse.

Monsieur Lehoux, au niveau de votre base de données géographiques, les informations
géographiques, cartographiques que vous avez au niveau de la municipalité, est-ce que les
superficies mises à nu dans le cadre d'éoliennes, dans le cadre de projets éoliens ou autres projets

1745 qui pourraient mettre à nu des surfaces, est-ce que c'est de l'information que vous comptabilisez
chez vous dans des bases de données géographiques et que vous pourriez avoir accès relativement
rapidement à ce type d'information, et est-ce que vous les analysez, les traitez d'une quelconque
façon?

1750 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Non, on n'a pas de comptabilisation au niveau des
superficies déboisées. Comme les gens du ministère de l'Environnement le mentionnaient, c'est
selon le décret... une fois l'analyse d'impact, là, le décret qui donne l'autorisation de travaux. Donc,
1755 on n'a pas ces informations-là. Puis on ne fait pas... Ce n'est pas nous qui faisons le suivi de
l'autorisation environnementale, donc on n'a pas... on ne met pas de temps à calculer ces
surfaces-là, surtout qu'il y a des nouveaux chemins, des chemins qui sont juste en réfection. Donc,
c'est dur un peu pour nous, à notre échelle, là, de faire ce travail-là.

1760 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup pour votre réponse, Monsieur Lehoux.

Dernier intervenant, je me doute bien de votre réponse, Madame Beauchesne, mais vous
1765 comprendrez que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, cette question-là, je vous
l'amène aussi. Compte tenu en plus qu'on est dans une aire d'intensification de la production
ligneuse, probablement que c'est une information qui est utilisée ou utilisable ou potentiellement
comptabilisée chez vous, est-ce que vous pourriez transmettre la question? Parce que j'imagine que
la réponse, c'est que vous allez la prendre en délibéré pour consulter votre expert, donc, il n'y a
1770 aucun problème, mais peut-être l'ajouter à votre liste.

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

Oui, sans problème. Je vais transmettre la question, puis les réponses vous seront
1775 transmises dans les plus brefs délais. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Roy. Avez-vous une deuxième question?

1780

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, j'en ai une. Dans l'étude d'impact, le projet prévoit environ 2,56 kilomètres carrés de déboisement, dont environ 21 % sont des érables à sucre qui seraient détruits à l'intérieur de 54 hectares environ. J'aimerais savoir combien d'érables à sucre seraient abattus dans le projet éolien Madawaska? Et quelles seraient les pertes annuelles monétaires acéricoles potentielles approximatives en 2025 de l'ensemble des érables abattus? Et est-il possible ou est-il prévu une compensation monétaire équivalente au groupement forestier du Témiscouata et aux producteurs acéricoles du Témiscouata?

1785

1790

LE PRÉSIDENT :

Ça va pour votre deuxième question.

1795

M. JEAN-PAUL ROY :

Vous avez bien entendu?

1800

LE PRÉSIDENT :

Oui, on a très bien entendu.

M. JEAN-PAUL ROY :

1805

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

1810

Je vais passer la question à monsieur Kennedy. Considérant aussi qu'il y a eu des optimisations, peut-être, vous pouvez nous mettre... est-ce que ces chiffres-là sont toujours les bons? Et puis après ça, vous diriger peut-être vers l'autre élément de question : en fait, est-ce qu'effectivement avez-vous évalué ces pertes potentielles annuelles au niveau de la production acéricole?

1815

M. CASEY KENNEDY :

1820

Oui, merci, Monsieur le Président. Effectivement, la superficie déboisée n'est pas de 2,54 kilomètres carrés mais avec l'optimisation du projet, on tombe à 2,24.

1825

En ce qui a trait des activités acéricoles du territoire et les coupes d'érables, un effort a été mis en place pour minimiser au plus possible l'impact sur les activités acéricoles du secteur. Aucune érablière à production n'est impactée par le projet et on se garde à 30 mètres de ceux-ci, donc aucune entaille, aucun érable entaillé va être coupé dans le cadre de notre projet.

1830

On a eu plusieurs rencontres avec les acériculteurs locaux pour assurer que notre projet les impacte le moins possible. Comme discuté hier, il y a deux emplacements d'éoliennes qui ont été retirés du projet par cause de plusieurs expansions de projets qu'ont deux acériculteurs sur leurs deux projets. Donc, ces endroits-là ont été retirés pour du potentiel acéricole futur des acériculteurs.

1835

Pour ce qui est du nombre d'érables à couper sur le site, c'est certain, on est en zone déboisée où il y a présence d'érables à sucre. Les inventaires détaillés vont être faits au niveau du permis d'intervention de droit de coupe pendant les autorisations, et à ce moment-là, les inventaires précis vont être faits pour déterminer les volumes par essence qui vont être déboisés pour la construction du parc.

1840

Pour ce qui est de la compensation, il y a différentes compensations qui sont mises en place pour les propriétaires privés qui sont encadrés par le cadre de référence pour la construction de parcs éoliens dans les milieux forestiers et agricoles d'Hydro-Québec. Il y a une compensation

forestière pour la perte de production acéricole et pour la perte de production de matériel ligneux. Donc, pour chaque arbre qu'on coupe, tout dépendant de l'essence et de son utilité, une compensation est faite au propriétaire privé de ce lot-là. Si c'est une perte de production acéricole, la compensation va être faite en sorte pour la perte de cette production-là.

1845

LE PRÉSIDENT :

Et puis, en terre publique? Vous avez parlé en terre privée, mais en terre publique, est-ce que... la même chose? Et je vais me diriger aussi vers madame Beauchesne du MRNF, est-ce qu'il y a effectivement des compensations qui sont prévues ou requises?

1850

M. CASEY KENNEDY :

Oui, il y a des compensations qui sont prévues avec le ministère des Ressources naturelles, Forêts et... – il n'y a plus de « Parcs » – et Forêts qui ont été discutées. Une compensation va être faite pour les investissements sylvicoles, donc les travaux d'éducation de peuplement qui ont été effectués par le ministère vont être compensés sur certainement ceux qui ont un impact. Et on discute encore d'une compensation pour le bois mature debout qui était encore à établir.

1855

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur cette question-là aussi, Madame Beauchesne?

1860

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

Je suis désolée, je vais devoir prendre la question pour les transmettre aux experts de la direction concernée.

1865

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci beaucoup.

1870

Alors, Monsieur Roy, c'était les réponses à vos questions. Merci d'avoir participé

1875 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Merci.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a madame Cassandra Henry qui est la dernière personne sur le registre. Effectivement, merci de me signaler qu'on a monsieur Paul Grégoire aussi qui veut intervenir sur cette question.

1885 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui, je voudrais quand même mentionner qu'à la fin du projet, lorsque le démantèlement est fait, les sols doivent être restaurés à la condition originale. Donc, les chemins d'accès sont enlevés et tout ce qui a été déboisé est remis à l'original. Si c'était des terres d'agriculture, elles sont remises en condition de terres agricoles. Si c'est des érablières, on va replanter des érables. Ainsi, l'impact sur l'environnement est juste temporaire.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour cette précision, Monsieur Grégoire.

1895

On va passer maintenant à madame Cassandra Henry, qui est au téléphone avec nous. Madame Henry?

1900

1905

Mme CASSANDRE HENRY

1910

Mme CASSANDRE HENRY :

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1915

Oui, bonjour, Madame Henry. Bonsoir.

Mme CASSANDRE HENRY :

1920

Oui, bonjour. Justement, vous avez parlé d'état original des terrains. Moi, j'ai cru comprendre qu'en cas de démantèlement, de toute façon, il y a le socle de béton qui reste et qui, de toute façon, ne peut pas être enlevé. Donc, je ne constate pas vraiment que ça constitue une façon de restaurer à l'original un territoire. Est-ce que ça serait différent maintenant s'il y avait des façons d'enlever le socle de béton pour ce projet-là?

1925

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une question? J'aimerais...

1930

Mme CASSANDRE HENRY :

Oui.

1935

LE PRÉSIDENT :

1940 Oui. Est-ce que vous posez la question si effectivement, compte tenu qu'il reste un socle de béton, est-ce qu'effectivement on peut considérer que c'est l'état original comme tel? Je pense que je vais transférer la question à monsieur Tambourgi sur cet aspect-là.

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

1945 Donc, oui, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais transférer la question à monsieur Demers.

M. RAPHAËL DEMERS :

1950 Raphaël Demers, ministère de l'Environnement. Ça fait partie, en fait, des mesures qu'on négocie puis qu'on met en place avec les initiateurs de projets. En fait, les structures de béton sont arasées en surface pour... là, en particulier pour ce projet-là, c'est 1 mètre qui doit être enlevé de la structure de béton. Ça permet de remettre des sols en place qui, en fait, pour le sol, pour la végétation, c'est dans le premier mètre, là, en fait, c'est dans les premiers 30 à 40 centimètres que ça se passe, que les systèmes racinaires peuvent s'installer. Donc, c'est suffisant pour que la forêt se réinstalle en fait, là.

1955

LE PRÉSIDENT :

1960 Merci. Madame Henry, votre deuxième question.

Mme CASSANDRE HENRY :

1965 Donc, ma deuxième question constitue une question par rapport aux gaz à effet de serre qui sont produits par l'exploitation minière nécessaire pour la fabrication en usine des matériaux et des composantes des éoliennes. Donc, j'aimerais ça savoir s'il y a justement des données ou des études qui montrent quelle est la somme des gaz à effet de serre qui sont produits pour le projet Madawaska

en termes d'exploitation minière, mais également pour les autres projets de l'Alliance de l'Est, donc notamment PPAW1?

1970

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Si je comprends votre question, c'est dans le fond, vous voulez savoir la contribution de l'exploitation minière nécessaire à la construction des éoliennes, et si on a des données sur cet aspect-là?

1975

Mme CASSANDRE HENRY :

Oui. C'est ça.

1980

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Kennedy?

1985

M. CASEY KENNEDY :

Donc, oui, effectivement, Monsieur le Président. Dans l'étude de gaz à effet de serre, qui a été élaborée par ma collègue plus tôt cet après-midi, on parlait d'un rapport qui venait de Vestas, notre turbinier, qui parlait des gaz à effet de serre qui sont compris dans la production de leurs éoliennes et leurs études comprennent les données pour l'extraction de minerai pour la production de la turbine. Les données de ce rapport-là, je ne les ai pas, elles ne sont pas nécessairement dans le rapport, mais elles font référence à un rapport qui a été utilisé pour que Vestas produise le rapport comme tel, mais les considérations minières sont incluses dans le calcul.

1990

1995

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Kennedy.

Merci, Madame Henry, d'avoir participé.

2000 **Mme CASSANDRE HENRY :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2005 Donc, on est maintenant... on va poser, je pense qu'il nous reste une ou deux questions. Je vais passer la parole à mon collègue qui va les poser.

2010

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE COMMISSAIRE :

2015 Madame Beauchesne, je vais essayer de vous amener sur un autre territoire que celui de la forêt. C'est concernant des cartes que vous avez produites. Je les nomme, les deux cartes, pour vous mettre en contexte de ma question, c'est les cartes sur les : *Gisement éolien exploitable hors zones restrictives* et *l'Inventaire du potentiel éolien exploitable au Québec*.

2020 Ces cartes-là présentent... Évidemment, on va se concentrer sur le territoire qui nous intéresse, le Bas-Saint-Laurent plus largement, là, pas spécifiquement le projet Madawaska, mais au Bas-Saint-Laurent. Est-ce que la visée ou l'objectif, en fait, en regard de ces cartes-là, c'est d'exploiter la totalité des gisements éoliens? C'est quoi votre approche par rapport au développement éolien au Bas-Saint-Laurent en regard des planifications puis du potentiel éolien qu'on a sur les cartes que vous produisez?

2025

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

Est-ce que vous pouvez spécifier quelle carte de gisement éolien?

2030

LE COMMISSAIRE :

2035 Je ne peux pas vous la préciser plus que le titre que je vous ai donné. C'est l'information que j'ai ici. Évidemment, je n'ai pas de matériel informatique pour vous la projeter, là, mais disons que celle qui m'intéresse plus spécifiquement, c'est le *Gisement éolien exploitable hors zones restrictives*.

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

2040 Oui. Bien, je vais devoir faire des recherches sur les cartes, puis vous revenir avec une réponse.

LE COMMISSAIRE :

2045 Mais ma question n'était pas spécifiquement de faire une analyse cartographique, mais plus l'approche ou les visées du ministère des Ressources naturelles et des Forêts à l'égard des gisements éoliens puis de savoir un peu... En fait, la question, c'est : le potentiel éolien au Bas-Saint-Laurent, jusqu'où on l'exploite? C'est un peu ça la question.

2050 **Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :**

Bien, en fait, je ne peux pas vraiment répondre sur jusqu'où on va l'exploiter. Je pense que ça va être en fonction des projets qui vont être proposés, puis avec une harmonisation des usages sur le territoire pour permettre le développement de différents projets ou l'accessibilité pour les utilisateurs.

LE COMMISSAIRE :

2060 Peut-être justement... question peut-être à ajouter encore à votre question, là, à déléguer à vos experts en milieu forestier : lors d'intensification de production ligneuse, quand on lit les différents guides qui sont associés, on voit que c'est une contrainte *sine qua non* à la non-exploitation. Et dans le cas qui nous intéresse, il y a 40 des 45 éoliennes qui sont en aire d'intensification de la production

2065

ligneuse. L'initiateur a mentionné que si on interdisait l'installation d'éoliennes dans ces aires d'intensification, le projet ne verrait pas le jour.

2070

Là, vous parlez d'harmonisation des usages. Donc, dans quelle mesure vous êtes en mesure – ça se dit mal – mais bref, les compromis que vous pouvez faire pour, justement, aller vers un développement éolien tout en harmonisant les usages, là, avec l'exemple qu'on a ici ce soir sur l'aire d'intensification de la production ligneuse? Je ne sais pas si vous comprenez un peu le sens de ma question globale.

Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :

2075

Oui, je comprends le sens de la question. Je vais pouvoir adresser la question aux experts concernés.

LE COMMISSAIRE :

2080

Excellent. Merci, Madame Beauchesne.

2085

Je vais poser la même question, formulée de la même façon à monsieur Grégoire. Au niveau de la stratégie énergétique, ce qu'on lit, en fait, dans vos communiqués de presse, je peux vous faire une citation pour vous aider à vous mettre en contexte, c'est que :

« L'accueil favorable des énergies renouvelables dans l'Est du Québec, le berceau de l'éolien dans la province, est un atout important pour la stratégie de développement d'Hydro-Québec. »

2090

Donc, au niveau du Bas-Saint-Laurent, jusqu'où ce développement-là se rend-il? Monsieur Grégoire, vous m'avez entendu?

2095

M. PAUL GRÉGOIRE :

Oui. Oui. Oui. Je vous ai entendu. On parle d'une question de stratégie, c'est mon collègue monsieur Ranger-Dubuc qui doit répondre à cette question de stratégie là.

2100

LE COMMISSAIRE :

Avec plaisir. Monsieur Ranger-Dubuc. Est-ce que vous avez bien entendu la mise en contexte et la question?

2105

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

Oui, je vais peut-être juste m'assurer de l'avoir bien comprise. Donc, l'accueil favorable, vous voulez voir jusqu'où ira le développement dans le Bas-Saint-Laurent, donc quelles régions pourraient s'arrêter à un potentiel développement éolien, c'est ça?

2110

LE COMMISSAIRE :

Oui, vous avez saisi l'essence de ma question.

2115

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

O.K. À ma connaissance, il n'y a pas nécessairement d'endroits qui ont été spécifiés pour l'instant, donc ça pourrait être partout sur le territoire québécois, partout où est-ce qu'il y a un potentiel gisement de vent, partout où est-ce qu'il va y avoir une acceptabilité sociale et où est-ce qu'on va pouvoir avoir des terrains qui permettront de pouvoir faire du développement éolien. Donc, je n'ai peut-être pas rien d'autre à part le fait qu'il y a un développement éolien de 10 000 mégawatts d'ici 2035 qui est prévu dans le Plan d'action, qui pourrait être un peu partout sur le territoire du Québec en fonction justement de différents critères comme l'acceptabilité sociale, les coûts de chacun des projets.

2120

2125

LE COMMISSAIRE :

2130 Je pense que vous avez... Il y a peut-être un mot dans la citation que j'ai faite qui vous a
échappé, là, c'est « *l'Est du Québec* ». En fait, je vais vous la relire. C'est un communiqué de presse
d'Hydro-Québec, on lit que : « *L'accueil favorable des énergies renouvelables dans l'Est du*
Québec... » Donc, l'Est du Québec, là, on considère Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, globalement,
2135 peut-être Côte-Nord aussi, là, mais peut-être réduire un peu votre champ d'action, vous étiez parti
sur la totalité du Québec.

Moi, je veux vous ramener peut-être plus près du projet qui nous intéresse aujourd'hui,
c'est-à-dire le Bas-Saint-Laurent. Quelle est l'approche... Un peu la question que je posais à
madame Beauchesne : quelle est l'approche au niveau du développement éolien, quand
2140 s'arrête-t-il? Ou est-ce qu'on a une visée du nombre de projets, du nombre de mégawatts ou, en fait,
une idée de où on s'en va?

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2145 D'accord. Oui, je comprends la question, je comprends le territoire que vous visez.
Maintenant, je n'ai pas les détails sur le nombre de mégawatts pour ce territoire-là en particulier, puis
quelles seraient les limites exactes, mis à part justement un 10 000 mégawatts à la grandeur du
Québec de façon générale.

LE COMMISSAIRE :

2150 Je vais peut-être revenir sur une question que j'ai déjà posée. Comment on fait pour avoir
une vue d'ensemble en n'ayant pas les contours bien définis de où on s'en va? Hier, je posais cette
question-là par rapport aux effets cumulatifs des projets au Bas-Saint-Laurent. Donc, je vous repose
2155 la même question, comment on fait pour avoir une vue d'ensemble?

Dans le sens où ici, on a la partie d'un tout, là, le projet Madawaska, le projet éolien
Madawaska, c'est la partie d'un tout. Ce que je veux savoir, c'est : quels sont les grands contours de
ce tout-là, hormis le fait qu'on parle d'un 10 000 mégawatts sans avoir une définition plus claire?

2160 Est-ce que vous pouvez éclairer un peu la commission à cet égard-là avec toutes les informations que vous avez pour nous éclairer?

M. VINCENT RANGER-DUBUC :

2165 O.K. Bien, si vous parlez au niveau des effets cumulatifs, selon Hydro-Québec, chaque BAPE va prendre en compte l'impact cumulatif des projets précédents. Donc, s'il y a un BAPE qui va être dans la même région, par exemple, que celui de Madawaska, le prochain BAPE va devoir tenir en compte les impacts du projet Madawaska et du prochain projet, s'il y en a un, dans la même région. Donc, c'est peut-être... je ne sais pas si ça répond un peu à votre question. Sinon, pour le reste...

2170

LE COMMISSAIRE :

2175 Non, pas du tout, en fait. Les effets cumulatifs, on a posé cette question-là au ministère de l'Environnement. Moi, je parlais plus de vos visées en termes de développement énergétique au Bas-Saint-Laurent. Les effets cumulatifs, là, je pense qu'on en a traité. Puis, merci de nous avoir entretenus, mais ce n'est vraiment pas là où je voulais aller, c'est vraiment sur les visées énergétiques. Donc, ce sera ma dernière intervention, puis je repasserai la parole ensuite à monsieur le président.

2180

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais peut-être poser la question autrement, puis, Monsieur Grégoire, peut-être que ça va vous permettre de préciser cette réponse. Est-ce qu'il y a des facteurs limitatifs au développement du potentiel éolien ou du développement éolien dans une même région?

2185

On peut prendre le Bas-Saint-Laurent comme exemple. Est-ce que, dans le fond, pour Hydro-Québec, il y a des éléments... ça peut être la capacité du réseau à absorber l'énergie produite. Ça peut être... J'aimerais vous entendre là-dessus. Quels sont les facteurs limitatifs qui font en sorte qu'à un moment donné on va dire, dans une région, on ne peut plus développer l'éolien, si c'est une chose que vous considérez?

2190

Alors, Monsieur Grégoire ou Monsieur Ranger-Dubuc, mais je vais commencer par monsieur Grégoire.

2195 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

2200 On vous a parlé de l'historique pour les appels d'offres 2021-2023. En fait, on a identifié des zones, parce qu'il y a des limitations sur le réseau de transport, donc il y avait des quantités sur le réseau de transport, des quantités résiduelles, et nos experts en transport ont dit : « Si vous voulez faire des parcs éoliens dans cette zone-là, c'est possible. Cependant, vous êtes limités à tant de mégawatts ou à tant de distance d'un poste. » Donc, ces limitations-là ont été mises dans l'appel d'offres 2023.

2205 Évidemment, il y a l'acceptabilité sociale. Il y a des projets qui n'ont pas l'acceptabilité sociale, ils ne vont pas de l'avant. Et je ne vois pas d'autres limitations à première vue, mais je pourrais peut-être vérifier ça avec mes collègues et y répondre d'ici 48 heures. Ça, c'est pour l'historique.

LE PRÉSIDENT :

2210 Oui. Donc, la capacité du réseau, dans un premier temps, et deuxièmement, l'acceptabilité sociale, c'est ce que j'entends de votre réponse?

M. PAUL GRÉGOIRE :

2215 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2220 Très bien. Bien, merci beaucoup.

D'autres précisions? Non? Très bien.

2225

MOT DE LA FIN

2230

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, je vais maintenant procéder aux petites notes de conclusion. Donc, on constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. On compte donc recevoir ces informations-là au plus tard dans les prochaines 24 ou 48 heures.

2235

Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir du centre de consultation à la bibliothèque municipale de Dégelis dont vous trouverez les coordonnées à l'arrière de la salle. On offre également plusieurs versions papier.

2240

Je vous rappelle que si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous avez jusqu'au 11 mars à midi pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou à Véronique Beaulieu, conseillère en communication, qui sont tous les deux au fond de la salle.

2245

2250

En deuxième partie de l'audience, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenues. Toutefois, elles ne seront pas appelées à intervenir devant la commission.

2255

La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 15 minutes est accordée pour chaque présentation. Mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre

opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

2260 Je souhaite insister sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et les citoyennes. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur les projets et ses enjeux.

Donc, je répète les façons qui vous sont offertes pour exprimer votre opinion, vous pouvez :

2265 - Transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères;

- Transmettre une image commentée;

2270 - Transmettre un mémoire et le présenter en séance publique;

- Transmettre un mémoire sans le présenter en séance publique;

2275 - Ou encore exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire.

Les organismes, citoyennes et citoyens sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur position au bénéfice des travaux de la commission. Si un organisme choisit de présenter son mémoire en séance publique, il désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

2280 Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter la section « *Participer* » de notre site Web. On y décrit notamment les modalités de participation. Vous avez jusqu'au 20 mars et midi pour déposer vos mémoires de manière que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire *Je transmets un mémoire* dans le site web du BAPE.

2285

2290 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler, de moins de 1 000 caractères, ou une image commentée à transmettre, il faut les envoyer également avant le 20 mars à midi en remplissant le formulaire *Je transmets un commentaire* ou *Je transmets une image commentée* dans le site Web du BAPE, dans la page dédiée du projet.

2295 Je tiens à rappeler que le BAPE s'est donné une Déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle ou de scanner le code QR qui se trouve également à l'arrière de la salle.

2300 Pour terminer, nous tenons à remercier le porte-parole de l'initiateur, Monsieur Casey Kennedy et toute son équipe, de même que les personnes-ressources, merci beaucoup, qui ont participé généreusement à cette première partie de l'audience publique. Alors, un grand merci.

Merci également toutes les personnes qui ont posé des questions et qui nous ont permis d'approfondir différentes facettes du projet.

2305 Enfin, je remercie également les gens à la technique, la sténographe, de même que toute l'équipe de la commission d'enquête et mon collègue, évidemment, Antoine Morissette.

Donc, au plaisir de vous revoir le 25 mars prochain.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

2310 Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

2315 ET J'AI SIGNÉ :



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)